

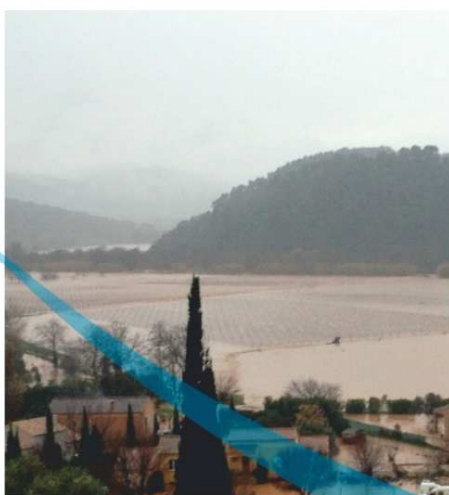


BASSIN VERSANT
DU GAPEAU



LA STRATÉGIE DU SAGE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

VALIDÉ PAR LA CLE
LE 6 OCTOBRE 2017



BRL
Ingénierie



	BRL ingénierie 1105 Av Pierre Mendès-France BP 94001 30001 NIMES CEDEX 5
---	---

Date de création du document	27/06/2017
Contact	Raphaelle.lavenus@brl.fr

Titre du document	Stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau
Référence du document :	
Indice :	VF

Date émission	Indice	Observation	Dressé par	Vérifié et Validé par
25/07/2017	V0	Plan détaillé pour validation du SMBVG	Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan
31/08/2017	V1	Version révisée	Raphaëlle Lavenus Charlotte Ronan	Charlotte Ronan
11/09/2017	V2	Version révisée pour envoi aux membres de la CLE (remarques de Chau Ton reçues le 04/09/2017)	Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan
22/09/2017	V3	Version révisée avec prise en compte des remarques de l'agence de l'eau reçues le 20/09/17	Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan
10/10/2017	VF	Version finale avec prise en compte des remarques de Josette Fays formulées en réunion de CLE le 06/10/17	Raphaëlle Lavenus	Charlotte Ronan

STRATEGIE DU SAGE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

1. LA DEMARCHE SAGE.....	1
1.1 Un projet de politique locale de l'eau élaboré pour et par les acteurs locaux	1
1.2 Un cadre législatif précis qui replace les acteurs du bassin au cœur de la gestion de l'eau	2
1.3 Le SAGE : un document essentiel pour orienter et guider un aménagement du territoire durable	3
2. LE CAS DU SAGE DU BASSIN-VERSANT DU GAPEAU.....	9
2.1 L'historique de la démarche SAGE	9
2.1.1 Une démarche initiée depuis longtemps	9
2.1.2 Une démarche redynamisée suite aux inondations de 2014	9
2.2 Comment fonctionne le SAGE du bassin-versant du Gapeau ?	9
2.2.1 Le périmètre du SAGE fondé sur la cohérence administrative	9
2.2.2 Le Syndicat, bras opérationnel du SAGE et de la SLGRI	10
2.2.3 Les instances du SAGE : la responsabilité des acteurs du bassin dans la politique de l'eau	11
2.3 Des masses d'eau dégradées	12
3. LA METHODE RETENUE POUR DEFINIR LA STRATEGIE DU SAGE	15
3.1 La stratégie, un cap à donner pour la rédaction des documents du SAGE	15
3.2 Une méthode articulée autour de quatre temps forts	15
3.3 La concertation, force motrice de la démarche	21
4. LA STRATEGIE CHOISIE PAR LA CLE	25
4.1 Un niveau d'ambition élevé, en cohérence avec les enjeux locaux	25
4.2 Un SAGE multithématique : détail par volet	30

Volet Quantité : vers une gestion quantitative coût-efficace et en faveur des milieux

OBJECTIF 1.1 : Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques

33

OBJECTIF 1.2 : Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP	35
OBJECTIF 1.3 : Prévenir les conflits d'usage	36
OBJECTIF 1.4 : Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire	38
OBJECTIF 1.5 : Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe des ressources en eau	39
OBJECTIF 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les prélèvements	40
OBJECTIF 2.1 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires	45
OBJECTIF 2.2 : Restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire	51
OBJECTIF 2.3 : Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau	52

Volet Milieux aquatiques : une mise en valeur des milieux aquatiques pour retrouver l'équilibre fonctionnel du bassin versant..... 54

OBJECTIF 3.1 : Rétablir la continuité sur les secteurs prioritaires	56
OBJECTIF 3.2 : Créer une appropriation du bassin versant pour favoriser la restauration et préservation des milieux aquatiques	58
OBJECTIF 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau	60
OBJECTIF 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels	62
OBJECTIF 3.5 : Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin versant	64
OBJECTIF 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques	65

Volet Inondations : une gestion cohérente à l'échelle du bassin et prenant en compte les milieux aquatiques 66

OBJECTIF 4.1 : Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques	68
OBJECTIF 4.2 : Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau	70
OBJECTIF 4.3 : Développer la culture du risque inondation	71
OBJECTIF 4.4. : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	72
OBJECTIF 4.5 : Développer une solidarité de bassin	73

Volet Gouvernance : des moyens de communication et d'animation à la hauteur de l'ambition du SAGE 75

OBJECTIF 5.1 : Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE	77
OBJECTIF 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local	79
OBJECTIF 5.3 : Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs	81
OBJECTIF 5.4 : Associer l'ensemble des acteurs à la démarche	82

5. COHERENCE ET CONTRIBUTION DE LA STRATEGIE DU SAGE AU SDAGE ET A SON PDM 84

6. APRES ? LES PROCHAINES ETAPES..... 87

6.1 La rédaction des documents du SAGE	87
6.2 Le suivi et l'évaluation du SAGE	87

7. CONCLUSION GLOBALE 88

ANNEXES : LE TABLEAU DES DISPOSITIONS DE LA STRATEGIE 90

ILLUSTRATIONS

FIGURES :

Figure 1 : Carte des SAGE en France (www.gesteau.eaufrance.fr consulté le 12/04/2016)	1
Figure 2 : Etapes de la mise en œuvre des SAGE.....	3
Figure 3 : La portée juridique des SAGE.....	6
Figure 4 : Le contenu du règlement des SAGE.....	7
Figure 5 : Des objectifs de bon état reportés pour la majorité des masses d'eau superficielles (BRLi).....	14
Figure 6 : Des masses d'eau souterraines en bon état exceptées les alluvions du Gapeau (BRLi).....	14
Figure 7 : Le périmètre du SAGE du bassin versant du Gapeau (BRLi).....	10
Figure 8 : Organisation de l'élaboration du SAGE : le rôle de chaque instance.....	12
Figure 9 : Méthode de définition des objectifs du SAGE et d'élaboration des scénarios alternatifs.....	16
Figure 10 : Les trois scénarios de SAGE étudiés	17
Figure 11 : Schéma de synthèse des étapes d'élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau et principaux temps de concertation, travail en commun et validation	23
Figure 12 : Nuage de mots reflétant les résultats de l'exercice de prospective réalisé par une partie des membres de la CLE.....	25
Figure 13 : Evaluation du coût financier de la stratégie retenue par volet (à affiner dans le cadre du PAGD)	Erreur ! Signet non défini.

TABLEAUX :

Tableau 1 : Masses d'eau de surface avec report de délai pour l'atteinte du bon état (SDAGE RM 2016-2021)	12
Tableau 2 : Légende des éléments d'aide à la décision pour le choix de la stratégie	18
Tableau 3 : Résultat du vote de la stratégie de la CLE.....	27
Tableau 4 : Contribution de la stratégie du SAGE aux orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021	84
Tableau 5 : Contribution de la stratégie du SAGE au PDM 2016-2021	85

GLOSSAIRE

AAC	Aire d’Alimentation de Captage
ADES	Accès aux Données des Eaux Souterraines
AEP	Alimentation en Eau Potable
AERMC	Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AMA	Aire Maritime Adjacente (du Parc national de Port-Cros)
AOA	Aire Optimale d’Adhésion (du Parc national de Port-Cros)
ASA	Association Syndicale Autorisée
Bassin-versant	Surface d’alimentation d’un cours d’eau ou d’un lac à un exutoire (confluence pour un cours d’eau), limité par le contour à l’intérieur duquel toutes les eaux s’écoulent en surface et en souterrain vers un exutoire
CBIO	Contrat de baie des îles d’Or
CCVG	Communauté de communes de la Vallée du Gapeau
CLC	Corine Land Cover
CLE	Commission Locale de l’Eau
DICRIM	Dossier d’Information Communal sur les Risques Majeurs
DCE	Directive Cadre sur l’Eau
Directive ERU	Directive Eaux Résiduaires Urbaines
DOE	Débits Objectif d’Etiage
EH	Équivalent Habitant
EPAGE	Établissement Public d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPTB	Établissement Public Territorial de Bassin
Eutrophisation	Enrichissement des cours d’eau et des plans d’eau en éléments nutritifs, essentiellement le phosphore et l’azote qui constituent un véritable engrais pour les plantes aquatiques. Elles se manifestent par la prolifération excessive des végétaux dont la décomposition provoque une diminution notable de la teneur en oxygène. Il s’en suit, entre autres, une diversité animale et végétale amoindrie et des usages perturbés (Alimentation en eau potable, loisirs, ...)
EVP	Étude des Volumes Prélevables
FDPPMA	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
GEMAPI	Diminutif utilisé pour faire référence à la « réforme GEMAPI » qui crée un bloc de compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations qui reviennent aux communes ou blocs communaux (EPCI)
ICPE	Installations Classées Pour l’Environnement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LEMA	Loi Sur l’Eau et les Milieux Aquatiques
Loi MAPTAM	Loi de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
MAEC	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
Masses d’eau	Portion de cours d’eau, canal, aquifère, plan d’eau ou zone côtière homogène. Il s’agit d’un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l’unité d’évaluation de la Directive Cadre sur l’Eau 2000/60/CE.
OUGC	Organisme Unique de Gestion Collective

PAPI	Plan d'Actions de Prévention des Inondations
PAGD	Plan d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
PDM	Programme de mesures (du SDAGE)
PGRE	Plan de Gestion des Ressources en Eau
PGRI	Plan de Gestion du Risque Inondation
Piézomètre	Forage de petit diamètre servant principalement à mesurer la hauteur piézométrique en un point donné d'un aquifère, c'est-à-dire le niveau de la nappe d'eau souterraine captée par le piézomètre
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PNAC	Portion de Nappe Alimentant un Captage
PNPC	Parc national de Port-Cros
PNR	Parc Naturel Régional
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
RAMSAR	Traité intergouvernemental servant de cadre à l'action et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources
Ripisylve	Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre, elles sont constituées de peuplements particuliers du fait de la présence d'eau pendant des périodes plus ou moins longues (plus particulièrement saules, aulnes, frênes, à proximité du niveau d'eau).
RPQS	Rapport sur le prix et la qualité du service (eau potable et assainissement)
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU	Surface Agricole Utile. Elle correspond aux terres labourables, aux superficies toujours couvertes d'herbe, aux cultures permanentes, aux jardins familiaux et aux cultures sous serre.
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SCP	Société du Canal de Provence
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
SDEP	Schéma Directeur des Eaux Pluviales
SLGRI	Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation
SMBVG	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau
SMVM	Schéma de Mise en Valeur de la Mer
SPANC	Service Public d'Assainissement Non Collectif
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRHA	Stratégie Régionale d'Hydraulique Agricole
STEP	Station d'épuration
VMP	Volumes Maximum Prélevables
TRI	Territoire à Risque (inondation) Important
ZEC	Zone d'Expansion des Crues
ZRE	Zone de Répartition des Eaux

1. LA DEMARCHE SAGE

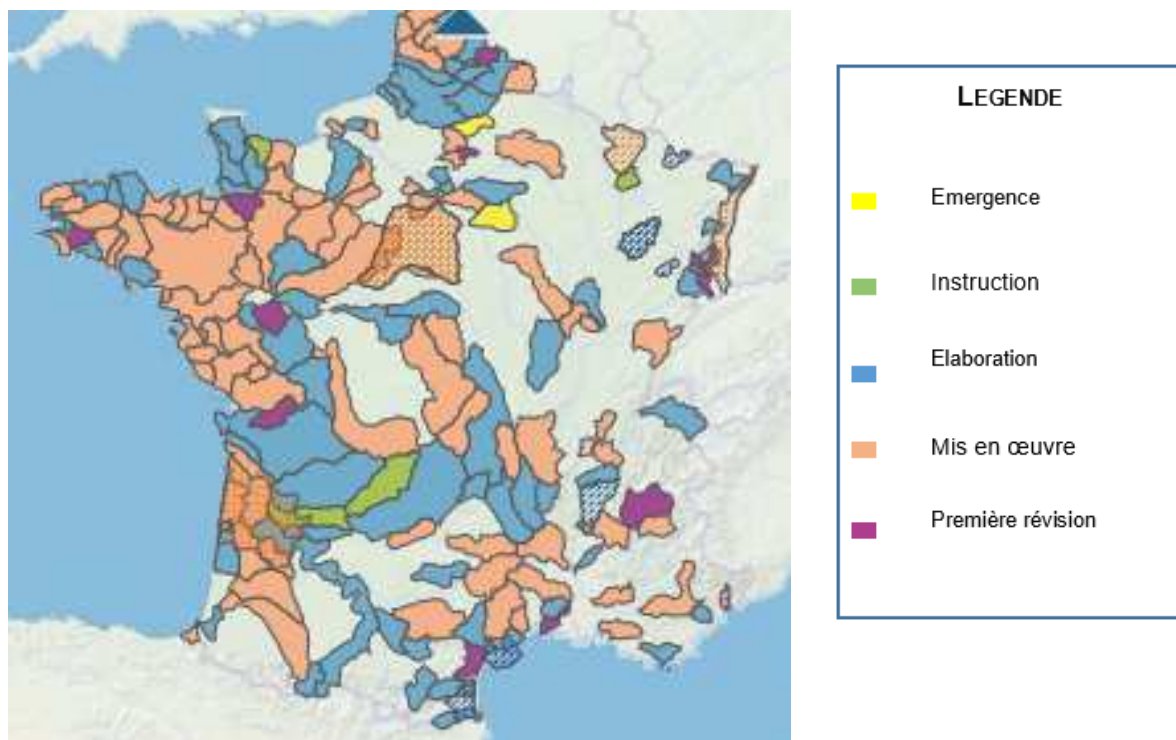
1.1 UN PROJET DE POLITIQUE LOCALE DE L'EAU ELABORE POUR ET PAR LES ACTEURS LOCAUX

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil pour mettre en œuvre une **gouvernance locale de l'eau**, qui doit permettre une gestion durable des ressources. Il constitue un instrument **de planification** élaboré de manière **collective**, pour un périmètre hydrographique **cohérent**. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE est établi par une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, souvent appelée « Parlement de l'eau » car instance de décision représentant les divers acteurs du territoire (collectivités territoriales, représentants des usagers et représentants de l'État).

La figure suivante présente l'ensemble des SAGE sur le territoire de France métropolitaine.

Figure 1 : Carte des SAGE en France (www.gesteau.eaufrance.fr consulté le 12/04/2016)



Un bref rappel du contexte législatif est nécessaire pour comprendre le cadre dans lequel s'insère le projet du SAGE du bassin-versant du Gapeau.

1.2 UN CADRE LEGISLATIF PRECIS QUI REPLACE LES ACTEURS DU BASSIN AU CŒUR DE LA GESTION DE L'EAU

La loi de 1964 est la première loi qui organise la gestion de l'eau de manière décentralisée en France. Elle aboutit à la création de six circonscriptions administratives en France métropolitaine correspondant chacune à un bassin hydrographique, désormais géré par le **comité de bassin**. Les **agences de l'eau** sont créées et chargées d'exécuter la politique de l'eau élaborée par le comité de bassin.

En 1996, une nouvelle loi reconnaît la ressource en eau comme faisant partie du « *patrimoine commun de la Nation* », et promeut la répartition équitable entre les usagers ainsi que la protection de la ressource et des milieux aquatiques. Elle instaure deux outils de planification pour répondre à ces objectifs :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle du bassin hydrographique,
- et le SAGE, à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent plus petit.

En 2000, la **Directive européenne Cadre sur l'Eau** (DCE) définit un nouveau cadre pour la gestion et la protection de l'eau par grands bassins hydrographiques. Elle fixe pour la première fois une obligation de résultats, avec pour objectif principal d'atteindre **le bon état des masses d'eau d'ici 2015**, l'échéance pouvant être repoussée à 2021 ou 2027 s'il n'est pas atteignable en 2015.

QU'EST-CE QU'UNE MASSE D'EAU ?

Une masse d'eau est une portion de cours d'eau, un canal, un aquifère, un plan d'eau ou une zone côtière homogène.

Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. Pour les cours d'eau la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorégion. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état. Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. On parle également, hors directive cadre sur l'eau, de masse d'eau océanique pour désigner un volume d'eau marin présentant des caractéristiques spécifiques de température et de salinité.

Source: d'après Ministère chargé de l'environnement et Onema

Les objectifs fixés par la DCE incitent à une innovation législative en France.

En 2006, la **Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** (LEMA) rénove le cadre global de la politique française de l'eau pour atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau. Elle consolide le pouvoir réglementaire des SAGE, en précisant leur contenu et en renforçant leur portée juridique (cf. paragraphe 1.3). Le projet de SAGE qui contient, suite à cette loi, un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et un Règlement, est soumis à enquête publique lors de la phase de consultation. La LEMA a également modifié les procédures d'élaboration des SAGE et les règles de fonctionnement des Commissions Locales de l'Eau.

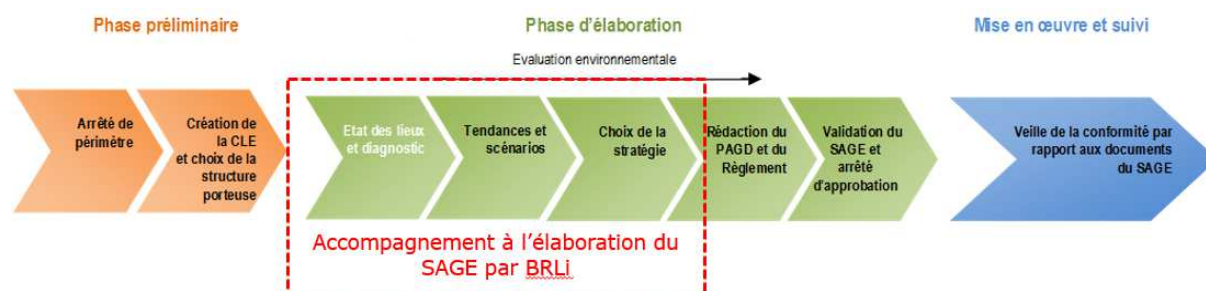
Le projet du SAGE du Gapeau s'inscrit dans cette évolution législative. L'objectif principal du projet est de **mettre en œuvre une stratégie, au niveau du territoire, qui réponde aux enjeux du territoire et permette de maintenir ou d'atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau d'ici 2021 et 2027 pour les ressources les plus dégradées**. Cette stratégie se base sur une série de dispositions qui visent à limiter les pressions exercées sur les ressources et à établir une gouvernance locale de l'eau efficiente.

1.3 LE SAGE : UN DOCUMENT ESSENTIEL POUR ORIENTER ET GUIDER UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DURABLE

L'élaboration et la mise en œuvre d'un SAGE suit une méthodologie bien précise¹, même si celle-ci se doit d'être adaptée au contexte local. On distingue trois étapes :

- La **phase préliminaire** qui a pour objectif de délimiter un périmètre hydrographique cohérent, de constituer la CLE, organe de décision du SAGE, et d'identifier la structure porteuse.
- La **phase d'élaboration** qui permet de définir, en plusieurs étapes de construction, une stratégie sur 10 ans pour le territoire du SAGE, à partir d'une base de connaissances partagée.
- La phase de **mise en œuvre et de suivi** qui est la concrétisation de la stratégie adoptée. Une révision du SAGE au bout de 6 ans permet de réajuster ou d'affiner la politique locale de l'eau menée sur le territoire.

Figure 2 : Etapes de la mise en œuvre des SAGE



Le SAGE du bassin versant du Gapeau est en cours d'élaboration.

Le présent document précise la stratégie retenue par les membres de la CLE, en cohérence avec les enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire.

¹ Guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement de de Gestion des Eaux – MEDDAT - 2008

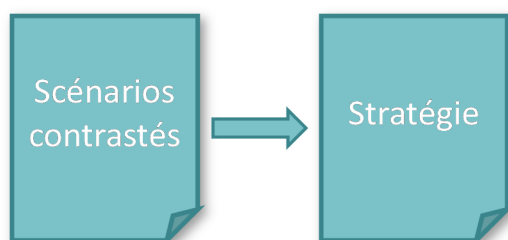
LES DOCUMENTS QUI COMPOSENT LE SAGE

Au cours de la phase d'élaboration, plusieurs documents sont produits :

- Les documents de la « **situation initiale** » ou état des lieux :



- Les documents de la **phase stratégie** et de l'évaluation stratégique environnementale :



Ces documents permettent d'élaborer les **documents finaux du SAGE** (PAGD et ses documents associés ainsi que le règlement du SAGE et l'évaluation stratégique environnementale) qui sont les suivants :



Ainsi, le SAGE est constitué in fine de trois documents :

- **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des ressources en eau et des milieux aquatiques** (PAGD) définit les objectifs et les priorités, partagés par les membres de la CLE, en matière de politique de l'eau pour le territoire, ainsi que les dispositions à mettre en œuvre pour les atteindre. Il fixe les conditions de réalisation du SAGE, notamment en évaluant les moyens techniques et financiers nécessaires à sa mise en œuvre. En tant qu'expression du projet politique de la CLE, **il constitue un outil pour l'aménagement du territoire. Le PAGD est opposable à l'administration.**

Le PAGD constitue le principal document sur lequel la CLE se base pour émettre son avis sur les projets du territoire.

- **Le Règlement** fixe les règles permettant d'atteindre ces objectifs. Ce document a une portée juridique renforcée par rapport aux dispositions réglementaires du PAGD. Il est le principal élément novateur introduit par la LEMA de 2006 dans les projets de SAGE. Les règles ou mesures définies dans le Règlement **sont opposables non seulement à l'administration mais également aux tiers** principalement dans l'exercice des activités mentionnées dans les nomenclatures eau et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (Les IOTA ayant un impact potentiel sur l'eau et les milieux aquatiques, sont soumises au respect de règles et de prescriptions : procédure d'autorisation ou de déclaration à la police de l'eau). Le schéma suivant présente la portée juridique des SAGE.

Le respect du Règlement du SAGE est assuré par la Police de l'eau.

- Le **rapport d'évaluation stratégique environnementale du SAGE** constitue également un document du SAGE et fait partie du dossier soumis à enquête publique. Ce document est rendu obligatoire par la Directive 2000/1/42/CE transposée en droit français en 2005 par deux décrets et précisée en 2006 par deux circulaires d'application.

LA PORTEE REGLEMENTAIRE DU SAGE

Le Code de l'environnement, par l'article L. 371 - 3a, introduit une **hiérarchie entre les différents documents, plans et programmes**. Sont distinguées juridiquement différentes notions, présentées dans l'encadré ci-dessous.

L'ARTICULATION ENTRE LES DOCUMENTS, PLANS ET PROGRAMMES : QUELQUES NOTIONS JURIDIQUES...

« Prendre en compte »

La notion de prise en compte est la plus souple juridiquement. Elle implique de « ne pas ignorer ». Elle s'effectue à l'occasion de la révision de documents et ne la provoque pas.

Être opposable à l'administration

Les SAGE et SDAGE s'imposent à l'administration (entendue au sens large, déconcentrée et décentralisée) : il s'agit de l'administration territoriale décentralisée de l'État qui les a validés en les approuvant.

Être opposable aux tiers

Cela permet à un requérant d'invoquer lors d'un contentieux la règle qui lui est opposable. Il peut invoquer l'illégalité d'une opération non conforme aux mesures prescrites par le règlement d'un SAGE.

Être en compatibilité

Cette notion traditionnelle de non-contrariété issue, comme la prise en compte, de l'urbanisme est un synonyme de « non contrariété » par rapport à une disposition. En matière de compatibilité, le terme de « disposition » est approprié. Il suppose l'existence de la marge de l'appréciation en fonction de la précision et du caractère impératif de la disposition.

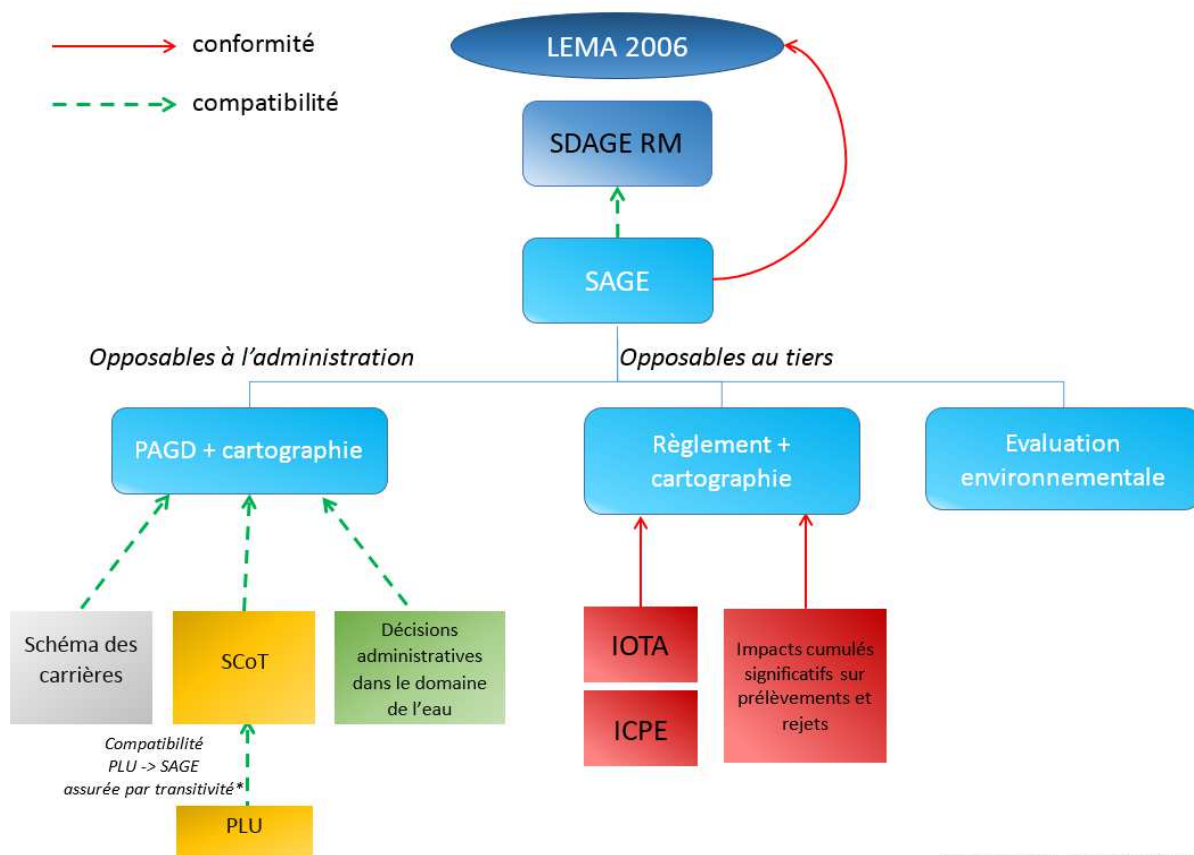
Être en conformité

On retrouve cette formulation dans la directive européenne, conforme entre les directives et les dispositions du droit national qui les transposent : par exemple des décisions administratives dans le domaine de l'eau avec les mesures prescrites par le règlement du SAGE. Il ne peut théoriquement y avoir qu'une très faible marge d'appréciation par rapport à la règle, pour autant que celle-ci soit précise, concise et claire ».

Guide national à l'élaboration des SAGE, 2015

Le SAGE est composé de deux documents présentant une portée réglementaire : le PAGD, opposable à l'administration et le règlement, opposable aux tiers. La portée réglementaire et l'articulation entre les différents documents et schémas sont présentées dans le schéma ci-dessous.

Figure 3 : La portée juridique des SAGE



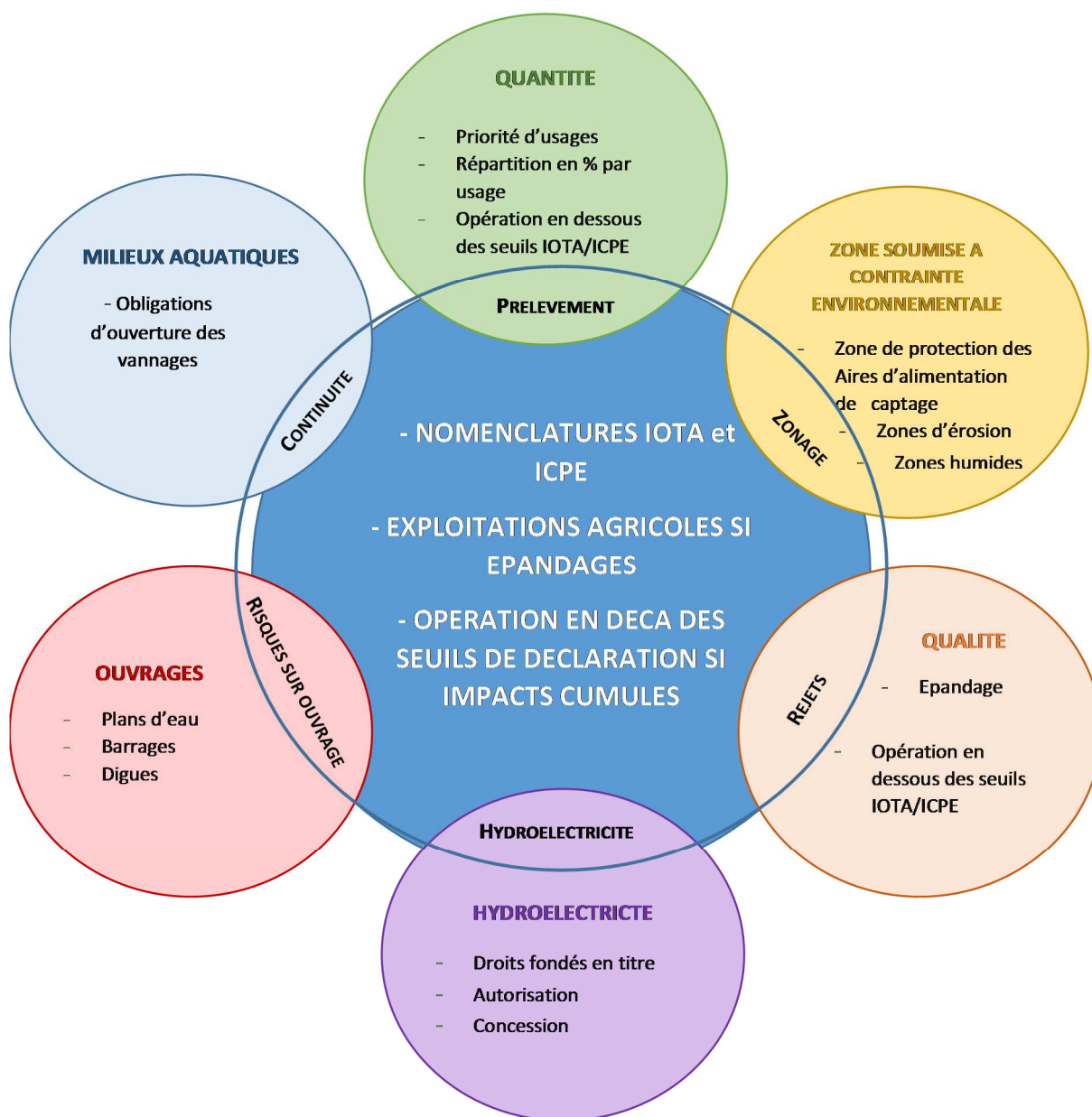
*loi n°2010-788 du 12 juillet 2010

Plus spécifiquement, le contenu du Règlement du SAGE est défini dans le Code de l'environnement (art. R212-47). Il peut édicter des règles:

- de répartition de la ressource entre usages,
- pour les opérations entraînant des impacts cumulés significatifs en de termes de prélèvements et de rejets, pour les ICPE et les IOTA ainsi que pour les exploitations agricoles procédant à des épandages.
- pour la restauration et la préservation des ressources sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable,
- pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques dans les zones soumises à l'érosion,
- pour le maintien et la restauration des zones humides d'intérêt environnemental particulier,
- pour définir une obligation d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et assurer la continuité écologique.

Le schéma suivant synthétise le champ d'action du règlement.

Figure 4 : Le contenu du règlement des SAGE



2. LE CAS DU SAGE DU BASSIN-VERSANT DU GAPEAU

2.1 L'HISTORIQUE DE LA DEMARCHE SAGE

2.1.1 Une démarche initiée depuis longtemps

Le territoire du SAGE présente de **forts enjeux liés à l'eau**, tout d'abord du fait de son climat méditerranéen qui impacte le régime des cours d'eau, avec des étiages sévères en été et des crues violentes l'hiver. Par ailleurs, l'urbanisation croissante et la coexistence de nombreuses activités (agriculture, tourisme et quelques industries) engendrent des pressions, qualitatives et quantitatives, sur les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Quinze communes du bassin versant ont signé une charte d'engagement le 2 mai 1998 pour affirmer la volonté de gérer ensemble les ressources en eau, au sein d'un syndicat, et avec la mise en œuvre d'un SAGE. L'arrêté du 16 février 1999 a permis de délimiter le périmètre du SAGE et l'arrêté du 23 mai 2003 a défini la composition de la CLE.

2.1.2 Une démarche redynamisée suite aux inondations de 2014

Le syndicat mixte du bassin-versant du Gapeau est créé le 28 mai 1998 et désigné structure porteuse du SAGE. Il a initié la démarche en menant diverses études préalables. Suite à des crises politiques internes, ce dernier a été dissolu. En 2013, la refonte de la CLE a permis de relancer la dynamique autour du projet de SAGE. Le syndicat mixte a été recréé en 2014 suite aux inondations de janvier 2014. Dans le cadre de sa refonte, le syndicat s'est adjoint des compétences en études mais également en travaux, lui permettant ainsi gérer de manière plus intégrée le bassin versant et ses différents cours d'eau.

La mise en œuvre d'un SAGE peut constituer une forte plus-value pour le territoire, notamment :

- En **préservant et valorisant le territoire** dans une démarche de développement durable,
- En portant une politique locale de l'eau qui permette la **mise en cohérence des démarches existantes** en matière de gestion de l'eau (cf. paragraphe suivant),
- En constituant un outil efficace et adapté pour l'atteinte des objectifs réglementaires (bon état des masses d'eau notamment),
- En constituant un **outil stratégique pour l'aménagement du territoire** en coordination avec les SCoT et autres politiques territoriales.

2.2 COMMENT FONCTIONNE LE SAGE DU BASSIN-VERSANT DU GAPEAU ?

2.2.1 Le périmètre du SAGE fondé sur la cohérence administrative

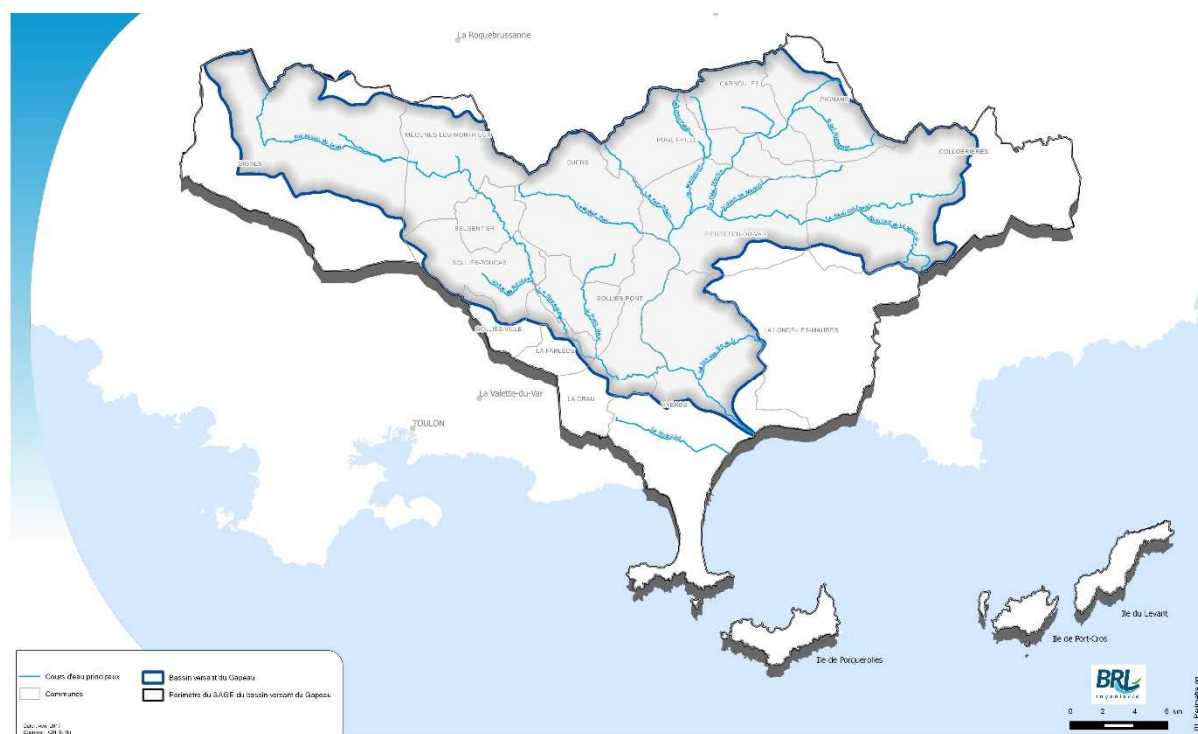
Le périmètre du SAGE du Gapeau s'étend sur **833 km²**. Il est fondé sur une cohérence administrative et comprend à l'origine 15 communes, puis 16 depuis 2015 après révision de l'arrêté pour inclure la commune de La Londe-les-Maures au titre des eaux souterraines uniquement d'après l'arrêté préfectoral de la zone de répartition des eaux « Bassin superficiel du Gapeau et alluvions aval du Gapeau » du 10 mai 2010 :

- Deux communes sont situées sur le littoral : Hyères-les-Palmiers et La Londe-les-Maures ;
- 14 communes se situent dans l'arrière-pays : Belgentier, Carnoules, Collobrières, Cuers, La Crau, La Farlède, Méounes-les-Montrieux, Pierrefeu-du-Var, Pignans, Puget-ville, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Toucas et Solliès-Ville.

Le périmètre englobe les 16 communes citées ci-dessus. La majeure partie du bassin versant du Gapeau et les nappes d'eau souterraine afférentes sont concernées.

Cinq communes, localisées à l'amont du bassin versant du Gapeau, concernées à la marge par le bassin versant du Gapeau, n'ont pas été retenues dans le périmètre : Sainte Anastasie-sur-Isole, Besse-sur-Isole, Rocbaron, Néoules et Mazaugues. Les îles d'Hyères font partie intégrante du périmètre du SAGE.

Figure 5 : Le périmètre du SAGE du bassin versant du Gapeau (BRLi)



Une relation hydraulique et hydrogéologique existe entre le Gapeau et le Roubaud grâce à un canal d'irrigation (Canal Jean Natte ou Béal) qui permet la réinfiltration d'eau dans la nappe phréatique (nappe alluviale du Gapeau).

2.2.2 Le Syndicat, bras opérationnel du SAGE et de la SLGRI

Le **Syndicat Mixte du Bassin-versant du Gapeau** est la structure porteuse du SAGE et co-animateur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). **Cette double « casquette » constitue un fort atout pour le territoire pour mettre en cohérence les enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques avec la gestion du risque inondation.**

Le syndicat constitue le « bras opérationnel » de ces démarches dans le sens où il dispose des compétences « études » et « travaux ».

Par ailleurs, le bassin-versant du Gapeau est identifié, dans le cadre de la réforme GEMAPI, comme un secteur prioritaire pour la création d'un Établissement Public Territorial de bassin (EPTB) ou d'un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE). Ces nouvelles compétences élargiraient le champ de compétences et le pouvoir d'action du Syndicat pour gérer les ressources en eau, les milieux aquatiques et les risques inondation.

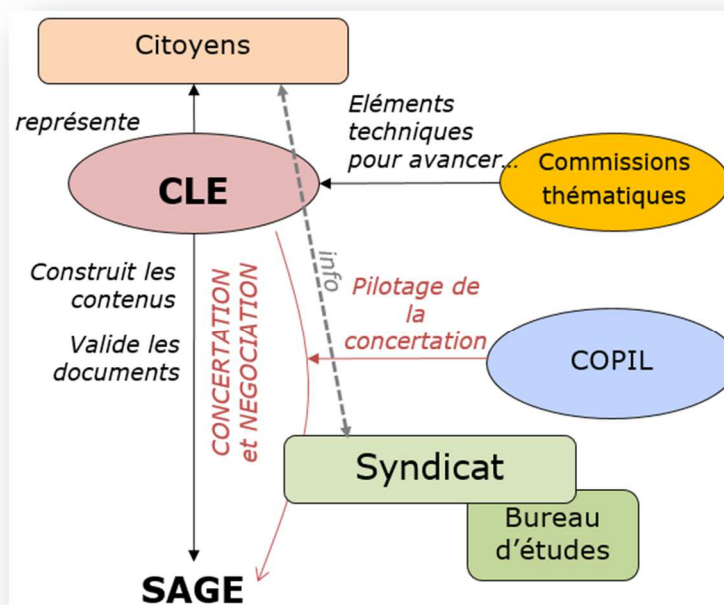
2.2.3 Les instances du SAGE : la responsabilité des acteurs du bassin dans la politique de l'eau

Le SAGE est organisé autour de quatre instances :

1. La **Commission Locale de l'Eau** constitue le « Parlement de l'eau ». Elle est l'organe central du SAGE puisque c'est elle qui valide les différentes étapes d'élaboration et décide de la stratégie à mettre en œuvre. Une fois le projet de SAGE rédigé, elle rend des avis sur les projets liés à l'eau sur le territoire en se basant sur le PAGD. Elle est composée de 38 membres, dont 19 représentants des collectivités territoriales de leurs groupements et des établissements publics locaux, 10 représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles de la société civile et des associations concernées, et 9 représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés.
2. Le **Bureau de la CLE** constitue un groupe de travail restreint, composé de certains membres de la CLE. Ce n'est pas un organe de décision. Il est chargé de préparer les réunions, d'examiner certains dossiers et d'en rendre compte à la CLE.
3. Les **commissions thématiques** sont des groupes de travail constitués de certains membres de la CLE et d'acteurs extérieurs. Ils se réunissent pour examiner des sujets techniques à forts enjeux. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, les commissions thématiques sont organisées préalablement aux réunions de CLE pour enrichissement technique des documents produits. Quatre commissions thématiques ont été définies : une commission « quantité », « qualité – milieux aquatiques », « inondations » et « communication ».
4. Le **Comité de pilotage** est l'instance de pilotage de la concertation. Il aide à définir la stratégie de concertation et à l'adapter au fur et à mesure si besoin, avec souplesse. Il n'a pas vocation à rediscuter des éléments de fond. Il ne constitue pas un groupe parallèle de renégociation, qui prendrait le pas sur la CLE.

Le schéma suivant synthétise le rôle de chaque instance dans le cadre de l'élaboration du SAGE.

Figure 6 : Organisation de l'élaboration du SAGE : le rôle de chaque instance



2.3 DES MASSES D'EAU DEGRADEES

Le territoire du SAGE compte 14 masses d'eau superficielles terrestres, 2 masses d'eau côtières et 9 masses d'eau souterraines.

Huit masses d'eau superficielles du territoire du SAGE voient leur objectif d'atteinte du bon état repoussé à 2021 ou 2027 (SDAGE RM 2016-2021) : cela concerne le Gapeau, ses affluents amont, et les affluents droits du Réal Martin (cf. Tableau 1 **Erreur ! Référence non valide pour un signet.**).

- Le paramètre « morphologie » est déclassant pour six masses d'eau (Meige Pan, Naï, Merlançon, Rimauresque, Gapeau du ru de vigne fer à la mer, Ruisseau de Carnoules,)
- Le paramètre « hydrologie » est déclassant pour cinq masses d'eau (Naï, Merlançon, Gapeau de la source au ru de vigne fer, Gapeau du ru de vigne fer à la mer, ruisseau de Carnoules).

Tableau 1 : Masses d'eau de surface avec report de délai pour l'atteinte du bon état (SDAGE RM 2016-2021)

Code de la masse d'eau	Masse d'eau	Bon état écologique		Bon état chimique	
		Échéance	Paramètre déclassant	Échéance	Paramètre déclassant
FRDR10365	Ruisseau de la Malière	2015	/	2015	/
FRDR10523	Le Petit Réal	2015	/	2015	/
FRDR10586	Le Meige Pan	2027	Morphologie	2015	/
FRDR10593	Vallon de Valaury (MEFM)	2015	/	2015	/
FRDR10831	Ruisseau le Naï	2027	Morphologie, hydrologie	2015	/

Code de la masse d'eau	Masse d'eau	Bon état écologique		Bon état chimique	
		Échéance	Paramètre déclassant	Échéance	Paramètre déclassant
FRDR10934	Ruisseau le Merlançon	2027	Morphologie, hydrologie	2015	/
FRDR10982	Réal Rimauresq	2027	Morphologie	2015	/
FRDR11009	Vallon des Borrels	2015	/	2015	/
FRDR113	Le Réal Martin et le Réal Collobrier	2015	/	2015	/
FRDR11341	Le Faremberg	2015	/	2015	/
FRDR114a	Le Gapeau de la source au rau de la Vigne Fer	2027	Continuités, matières organiques et oxydables, hydrologie	2027	Benzo(g,h,i)pyrène + Indeno (1,2,3-cd)pyrène
FRDR114b	Le Gapeau du rau de la Vigne Fer à la mer	2027	Continuités, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	2015	/
FRDR11527	Ruisseau du Latay	2021	Matières organiques et oxydables	2015	/
FRDR11586	Ruisseau de Carnoules	2027	Morphologie, hydrologie	2015	/

Concernant les masses d'eau souterraines, l'ensemble de ces masses d'eau présente un bon état chimique et quantitatif, excepté les alluvions du Gapeau dont les objectifs de bon état quantitatif ont été reportés en 2021 et les objectifs de bon état chimique en 2027 (cf. Figure 8). Les paramètres déclassants sont les nitrates et les pollutions urbaines (SDAGE RM 2016-2021).

Enfin, les deux masses d'eau côtières comprises dans le périmètre du SAGE (les îles d'Hyères (FRDC07h) et le Cap de l'Estérel – Cap de Brégançon (FRDC07i)) présentent un bon état écologique et chimique.

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2009-2015 a identifié le bassin-versant du Gapeau comme territoire nécessitant la mise en place d'une gestion locale concertée, à travers l'élaboration d'un SAGE.

Figure 7 : Des objectifs de bon état reportés pour la majorité des masses d'eau superficielles (BRLi)

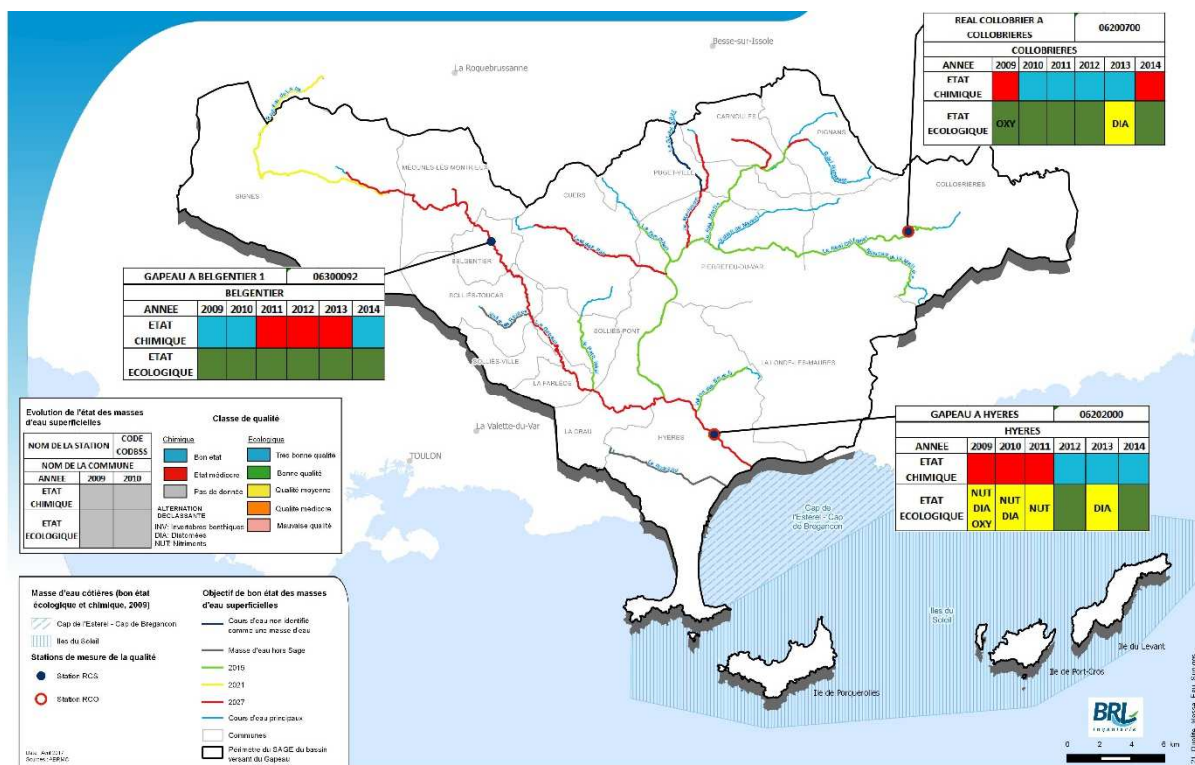
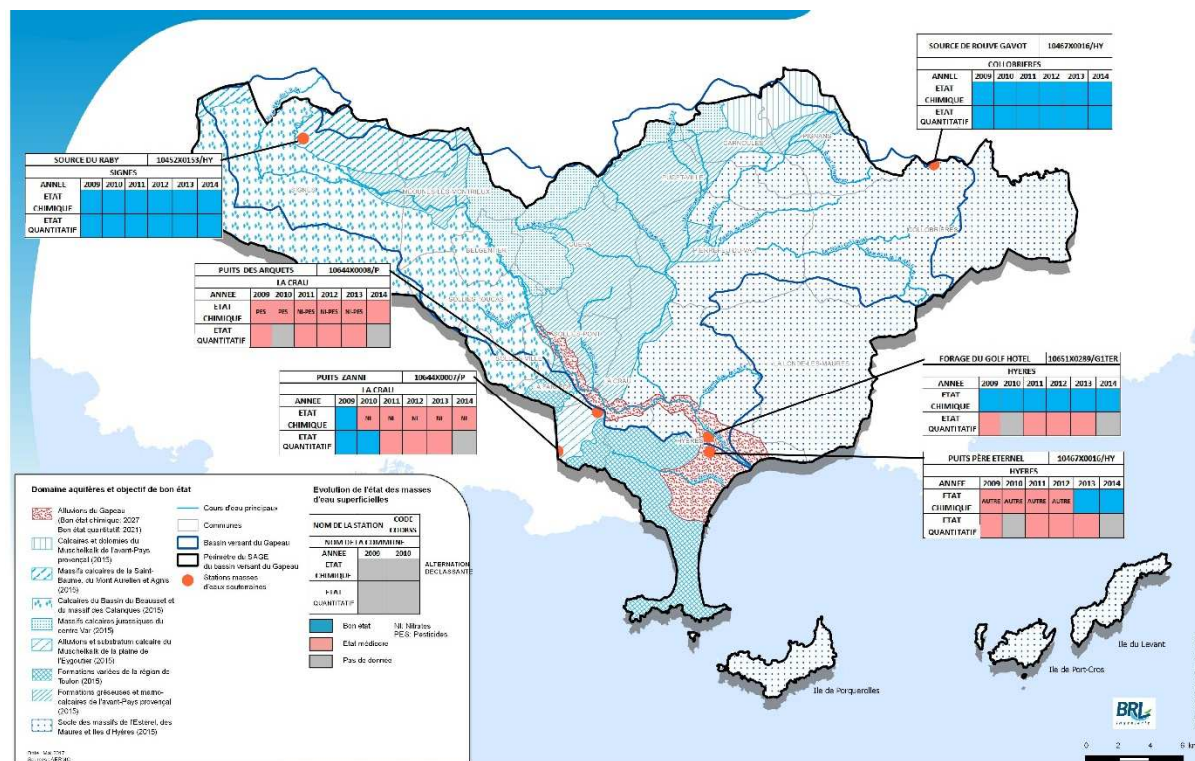


Figure 8 : Des masses d'eau souterraines en bon état exceptées les alluvions du Gapeau (BRLi)



3. LA METHODE RETENUE POUR DEFINIR LA STRATEGIE DU SAGE

3.1 LA STRATEGIE, UN CAP A DONNER POUR LA REDACTION DES DOCUMENTS DU SAGE

Le choix de la stratégie est une étape clé du processus d'élaboration du SAGE. En effet, la stratégie constitue le premier choix de la CLE pour définir la politique de l'eau sur son territoire.

Ce document propose des **grandes orientations pour le SAGE**, se positionne sur des **priorités d'actions** et fixe un **niveau d'ambition pour chacun des objectifs**.

Il sert de **cap pour la rédaction du PAGD et du règlement**, dans lesquels les choix faits au niveau de la stratégie sont déclinés et détaillés.

3.2 UNE METHODE ARTICULEE AUTOUR DE QUATRE TEMPS FORTS

La stratégie du SAGE s'est construite en trois étapes :

- 1) A partir des enjeux identifiés dans le diagnostic et des tendances d'évolution analysées dans le scénario tendanciel, **vingt-quatre objectifs ont été définis** pour répondre aux problématiques du territoire. Ils sont organisés en cinq volet : Quantité, Qualité, Milieux aquatiques, Inondations et Gouvernance.
- 2) Pour répondre à ces objectifs, de manière plus ou moins partielle et en faisant intervenir différents leviers (sensibilisation, réglementation, ...), **trois scénarios alternatifs ont été construits**. Il s'agit de trois options de SAGE envisageables pour le territoire. Ces scénarios ont été travaillés et enrichis en commissions thématiques, en Bureau de CLE et en CLE. Le détail de ces scénarios est présenté dans le rapport « scénarios alternatifs du SAGE du bassin versant du Gapeau ».
- 3) Chacun des scénarios a fait ensuite l'objet d'une **évaluation environnementale**, d'une **analyse socio-économique** et d'une **estimation financière**. Ces éléments visent à fournir à la CLE une aide à la décision pour se positionner sur un scénario ou un mix de scénarios et ainsi la guider dans le choix de la stratégie du futur SAGE.
- 4) Le **vote de la stratégie** par les membres de la CLE a finalisé la démarche. Il s'est déroulé le 6 juillet 2017.

Ces étapes sont détaillées ci-dessous.

LA DETERMINATION DES OBJECTIFS DU SAGE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

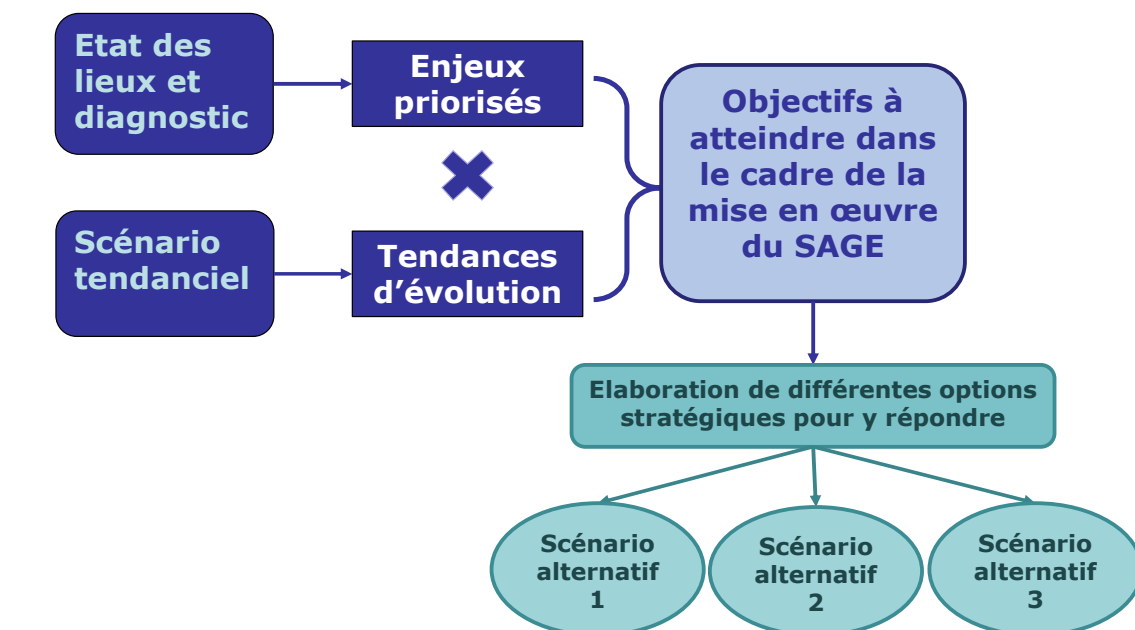
A partir des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et des tendances d'évolution pressenties sur le territoire mises en lumière dans le scénario tendanciel, vingt-quatre objectifs ont été définis (cf. Figure 9 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Parmi eux, seize objectifs ont été identifiés prioritaires, en prenant en compte les quatre critères suivants :

- Le niveau de l'enjeu auquel l'objectif répond (Très fort ; Fort ; Modéré),
- La prise en compte de l'enjeu dans les démarches et les autres documents de planification ou plans d'actions existants sur le territoire,
- Les tendances d'évolution pressenties à l'horizon 2030,
- La capacité du SAGE à agir sur cet enjeu.

C'est sur la base de ces objectifs qu'ont ensuite été construits les scénarios alternatifs. Ces scénarios sont des options de SAGE possibles pour répondre plus ou moins partiellement aux objectifs que se fixe le SAGE.

L'ensemble des vingt-quatre objectifs sont donc communs à chaque scénario. Ils constituent la **clé de voûte de la stratégie**. Ce sont eux qui déterminent le cœur de la politique de l'eau sur le bassin versant.

Figure 9 : Méthode de définition des objectifs du SAGE et d'élaboration des scénarios alternatifs



LES SCENARIOS ALTERNATIFS, UN EXERCICE PROSPECTIF POUR SE PROJETER DANS LE FUTUR SAGE

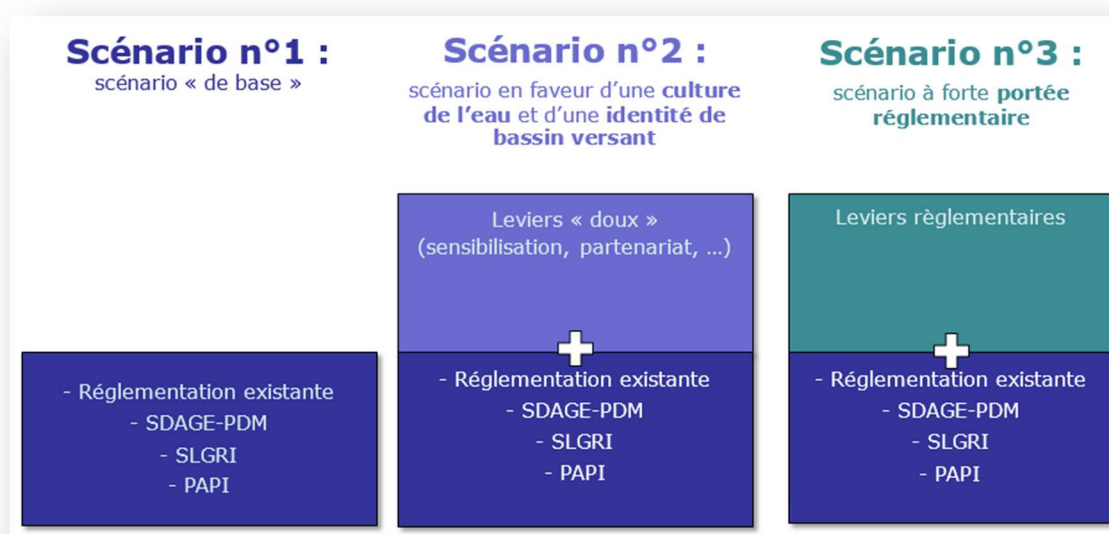
Les scénarios alternatifs sont contrastés, tant d'un point de vue du niveau d'ambition qu'ils se fixent que des leviers et moyens d'intervention auxquels ils font appel pour atteindre les objectifs du SAGE.

L'idée est de mettre en évidence les choix politiques et techniques, les priorités et les niveaux d'ambition qui s'offrent à la CLE.

- Le premier scénario présente le socle commun aux trois scénarios. Il est non négociable, puisque constitué des mesures nécessaires pour répondre à la législation environnementale existante, aux prescriptions du SDAGE et du PDM. Il prend également en compte l'ensemble des projets à l'œuvre sur le territoire avec lesquels le SAGE devra s'articuler (notamment le PAPI et la SLGRI).
- Le deuxième scénario vise à étudier les implications d'un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin versant pour l'atteinte du bon état. Il s'appuie sur des leviers doux (promotion de partenariats, formation, sensibilisation etc.) pour atteindre les objectifs du SAGE.
- Enfin, le troisième scénario consiste à mettre en œuvre un SAGE avec une forte portée réglementaire ciblée sur des zones à enjeux forts pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux.

Il faut bien avoir à l'esprit que les scénarios 2 et 3 intègrent le scénario 1, qui constitue la base du SAGE. Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.

Figure 10 : Les trois scénarios de SAGE étudiés



TRAVAIL SUR LES ELEMENTS D'AIDE A LA DECISION

Pour aider les membres de la CLE à se positionner sur un ou plusieurs scénarios, le Syndicat et BRLi ont préparé plusieurs éléments d'aide à la décision présentés préalablement au vote (au cours des CLE 6 et 7) :

- **L'évaluation environnementale** détaille pour chaque objectif les impacts des dispositions proposées en distinguant les différentes composantes de l'environnement : eau, biodiversité, adaptation au changement climatique, air et énergie, sols et sous-sols, risques, bruit, déchets, patrimoine naturel et paysage et enfin, santé et sécurité publique. Elle précise les impacts positifs et négatifs, directs et indirects. Les points de vigilance sont également identifiés.
- **L'analyse socio-économique** présente les impacts sociaux et économiques des différents scénarios. Il s'agit de bien comprendre les coûts, bénéfices et risques de chaque proposition en termes d'activité économique et de bien-être de la population.
- Enfin, **l'évaluation financière** propose un premier chiffrage qui donne une idée du coût de mise en œuvre des différentes options. Quatre catégories de coût ont été définies : € qui correspond à des milliers d'euros, €, qui correspond à des dizaines de milliers d'euros, €€€ qui correspond à des centaines de milliers d'euros et enfin €€€€ qui correspond à des millions d'euros. Il faut souligner, qu'à ce stade de la démarche, le chiffrage financier est difficilement réalisable et présente une forte marge d'erreur. Il sera évalué plus précisément lors de la phase d'élaboration du PAGD. Les éléments présentés ici restent des grandeurs à affiner.

La grille de lecture de l'ensemble de ces analyses est présentée ci-dessous :

Tableau 2 : Légende des éléments d'aide à la décision pour le choix de la stratégie

Evaluation environnementale	
	Tendance d'évolution négative
	Tendance d'évolution constante
	Tendance d'évolution positive
	Effet positif direct
	Effet positif indirect
	Pas d'effet
	Effet négatif
	Point de vigilance
	Effet très positif
	Effet visible à long terme (immédiatement si rien de précisé)
	Effet global
	Effet local
Analyse socio-économique	
Effets attendus	Effets positifs directs
Effets attendus	Effets positifs indirects
Effets attendus	Risques, incertitudes, effets probables
Effets attendus	Effets négatifs
Analyse financière	
€	Coûts de mise en œuvre directs estimés à quelques milliers d'euros
€€	Coûts de mise en œuvre directs estimés à quelques dizaines de milliers d'euros
€€€	Coûts de mise en œuvre directs estimés à quelques centaines de milliers d'euros
€€€€	Coûts de mise en œuvre directs estimés à plusieurs millions d'euros

Un exemple d'analyse est fourni ci-dessous, à titre illustratif :

Objectif 2.1.2		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Evaluation environnementale	Eau	+	+	+
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle			
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Efforts portés principalement par les collectivités	Efforts partagés entre l'ensemble des acteurs (agriculteurs, centres équestres, collectivités)	Acceptabilité sociale ?
Coûts financiers		€€€-€€€€	€€€-€€€€	€€€-€€€€

LE VOTE DE LA STRATEGIE EN CLE

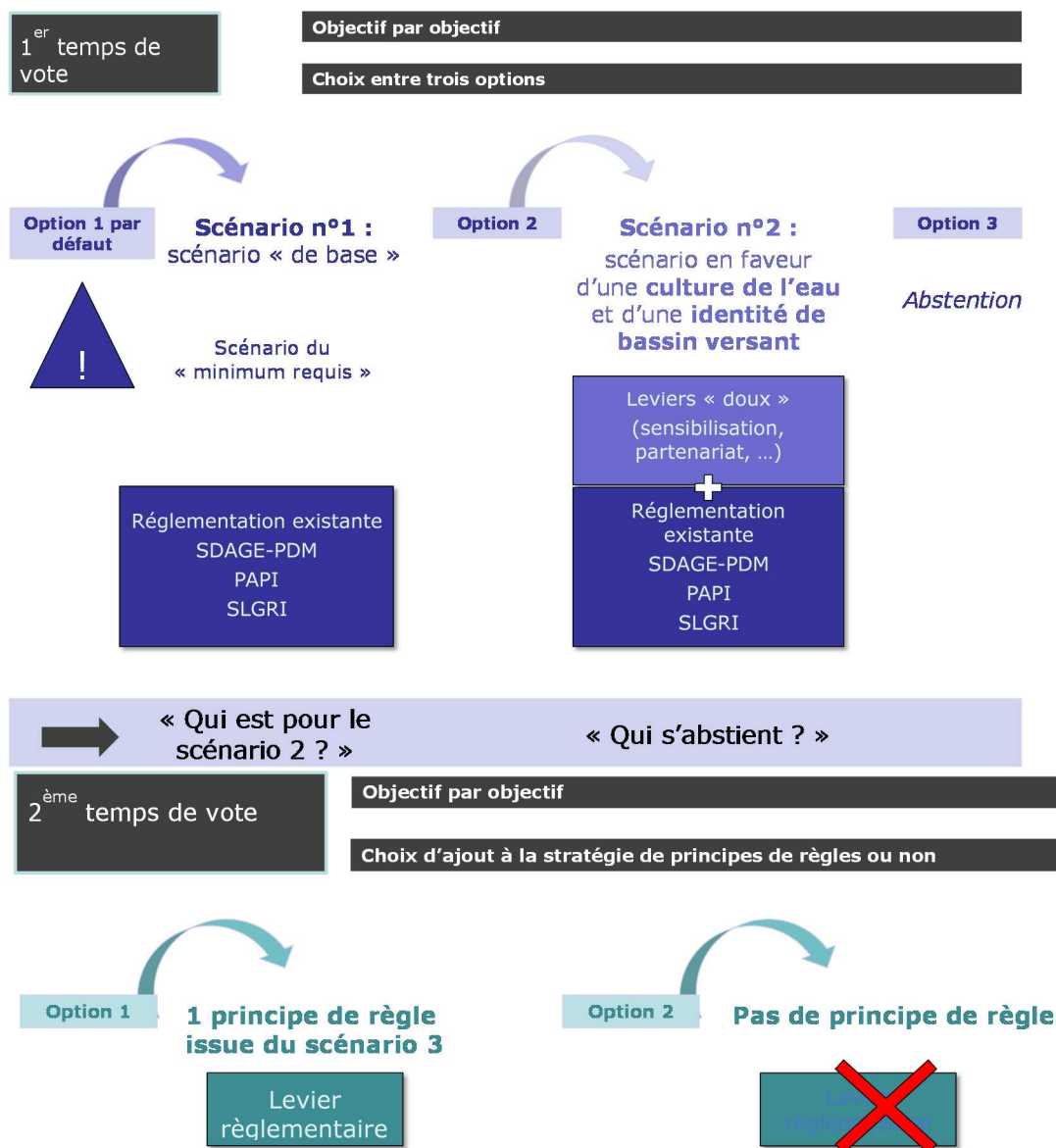
Comme le rappelle le règlement de la CLE, le vote s'effectue :

- en présence des deux tiers des membres présents ou représentés,
- et à la majorité des votants.

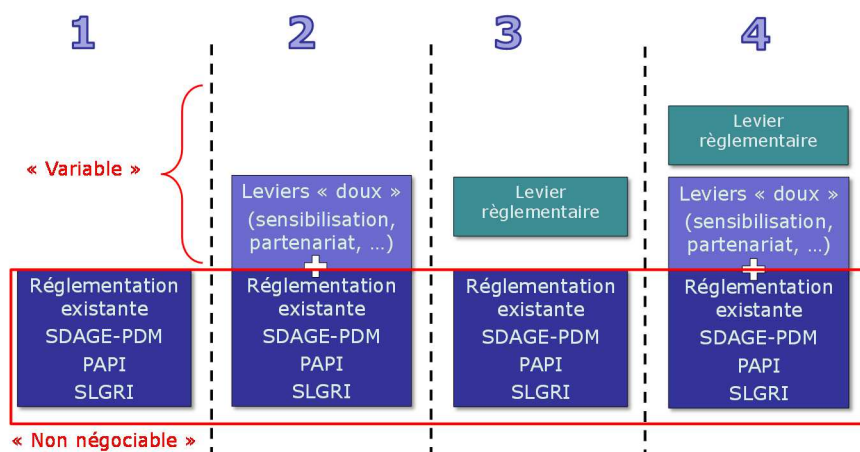
Le vote de la stratégie du SAGE s'est organisé par objectif. Il s'est déroulé en deux temps :

- 1/ Les membres de la CLE se sont positionnés dans un premier temps sur le scénario 1 ou le scénario 2.
- 2/ Dans un deuxième temps, si des principes de règles (scénario 3) étaient proposés pour répondre à l'objectif ; ils ont été soumis au vote, un à un.

Le déroulé du vote est illustré dans les schémas suivants :



Au final, quatre possibilités de combinaison de scénarios sont possibles pour répondre à un objectif du SAGE :



3.3 LA CONCERTATION, FORCE MOTRICE DE LA DEMARCHE

La démarche qui a conduit à la détermination de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau a été réalisée de manière concertée. En effet, plusieurs réunions ont ponctué le processus d'élaboration de la stratégie :

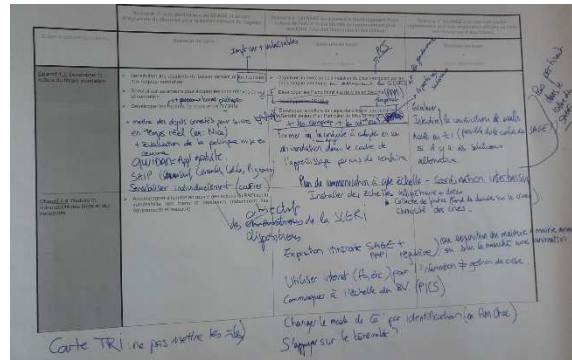
- Les réunions de la CLE, instance décisionnelle et de validation. Elle s'est réunie à 7 reprises depuis juin 2015. Une dernière réunion de CLE est venue ponctuer la démarche avec la validation du rapport de stratégie du SAGE en octobre 2017, avant que celle-ci soit présentée au comité de bassin pour avis en décembre 2017. Certaines de ces réunions ont été l'occasion de faire travailler les membres de la CLE tous ensemble autour d'ateliers (par ex. pour la priorisation des enjeux du diagnostic ou pour l'exercice de projection à l'horizon 10 ans grâce à la mise en œuvre du SAGE).



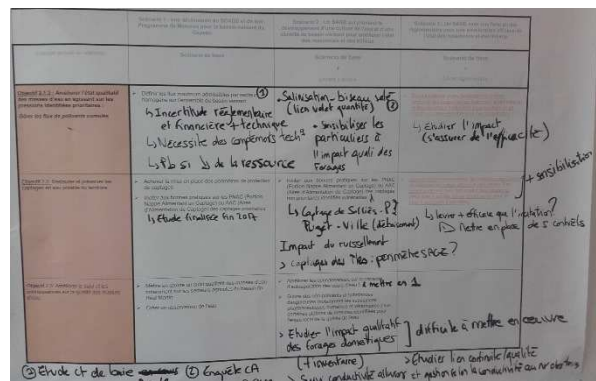
- Le Bureau de la CLE s'est réuni à 3 reprises à des moments clé de la démarche pour préparer certaines réunions de CLE à enjeux :
 - En début d'étude, pour présenter les différentes étapes de travail et la démarche SAGE dans son ensemble conduisant au vote de la stratégie ;
 - En mars 2017 pour présenter la méthode d'élaboration des scénarios alternatifs, définir la liste des participants aux futures commissions thématiques ;
 - En juin 2017, afin de faire un retour exhaustif du travail des commissions thématiques sur les scénarios alternatifs et préparer le vote de la stratégie.
- Les réunions d'expertise ponctuelle et les entretiens bilatéraux. En particulier, chacun des membres de la CLE a été interrogé en début d'étude, avant la rédaction du diagnostic, sur sa vision des enjeux du bassin versant. L'agence de l'eau et la DDTM ont également été sollicitées à plusieurs reprises pour des expertises ponctuelles méthodologiques.
- Les commissions thématiques, réunies à deux reprises au moment du diagnostic puis au moment de l'élaboration des scénarios alternatifs. Elles sont au nombre de 4, véritables instances de travail pour apporter une expertise spécifique sur chaque volet du SAGE :
 - Commission thématique « Quantité »,
 - Commission thématique « Qualité – Milieux aquatiques »,
 - Commission thématique « Inondations »,
 - Commission thématique « Communication – Gouvernance ».

Ces réunions ont été menées sous la forme d'ateliers de travail, la plupart du temps tournants, en fonction des sujets à traiter pour favoriser l'émergence d'idées nouvelles et le partage des productions de chacun.

La figure 11 illustre les étapes de travail réalisées et fait la synthèse de toutes les réunions qui se sont tenues au cours de la démarche d'élaboration de la stratégie du SAGE.



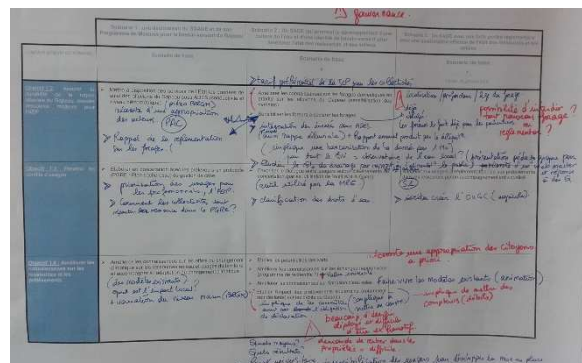
Commission thématique « Inondations » – mai 2017



Commission thématique « Qualité » – mai 2017



Commission thématique « Milieux aquatiques » – mai 2017



Commission thématique « Quantité » – mai 2017

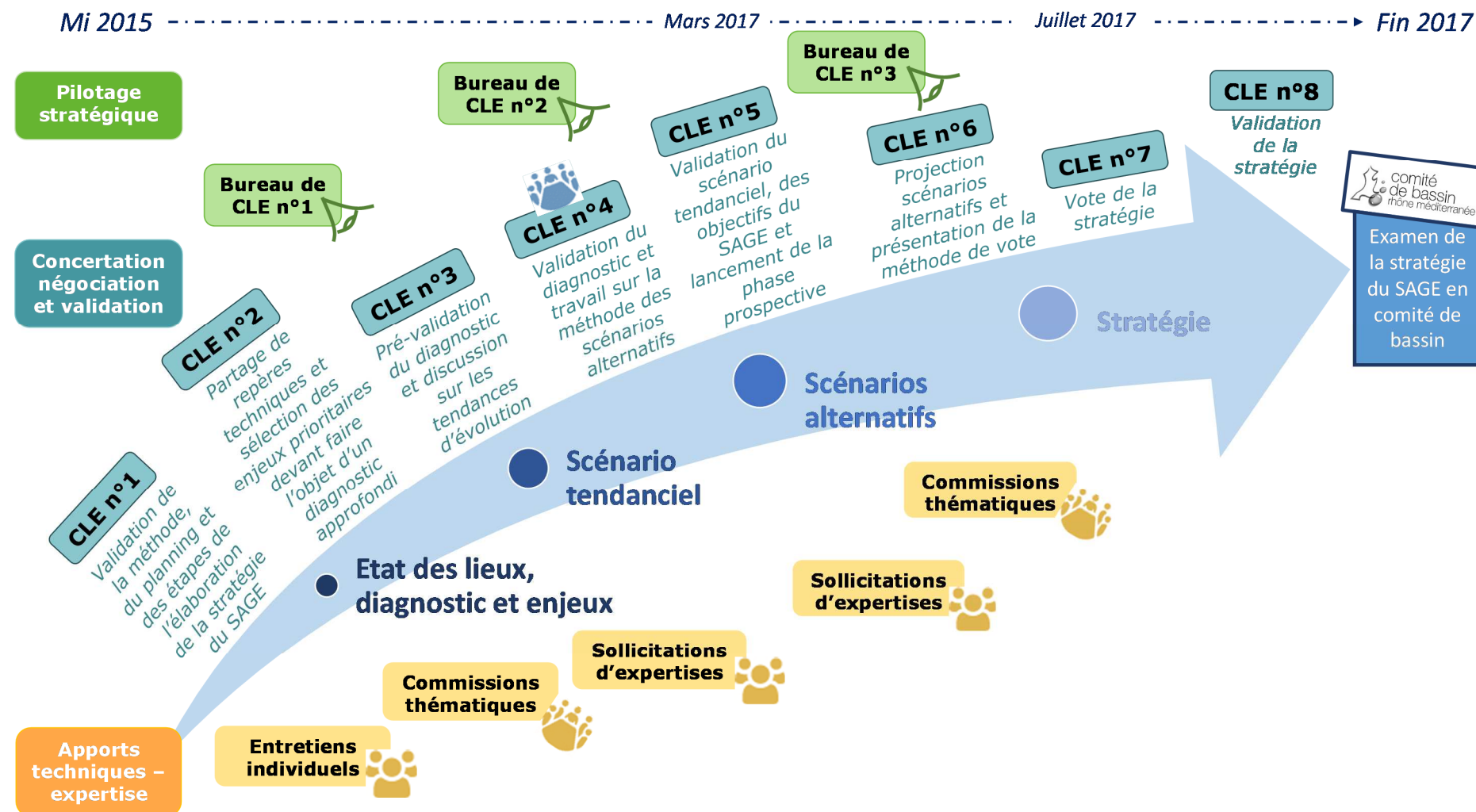


Figure 11 : Schéma de synthèse des étapes d'élaboration de la stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau et principaux temps de concertation, travail en commun et validation

4. LA STRATEGIE CHOISIE PAR LA CLE

4.1 UN NIVEAU D'AMBITION ELEVE, EN COHERENCE AVEC LES ENJEUX LOCAUX

LES ATTENTES DES MEMBRES DE LA CLE : UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Le nuage de mots ci-dessous reflète le positionnement d'une partie des membres de la CLE² exprimé lors d'un exercice de projection à moyen terme sur leur bassin versant, sur la base du questionnaire suivant : « *quel futur souhaitable sur votre bassin versant à l'horizon 10 ans grâce à la mise en œuvre du SAGE ?* ».

Cet exercice a été réalisé avant le vote de la stratégie.

Figure 12 : Nuage de mots reflétant les résultats de l'exercice de prospective réalisé par une partie des membres de la CLE

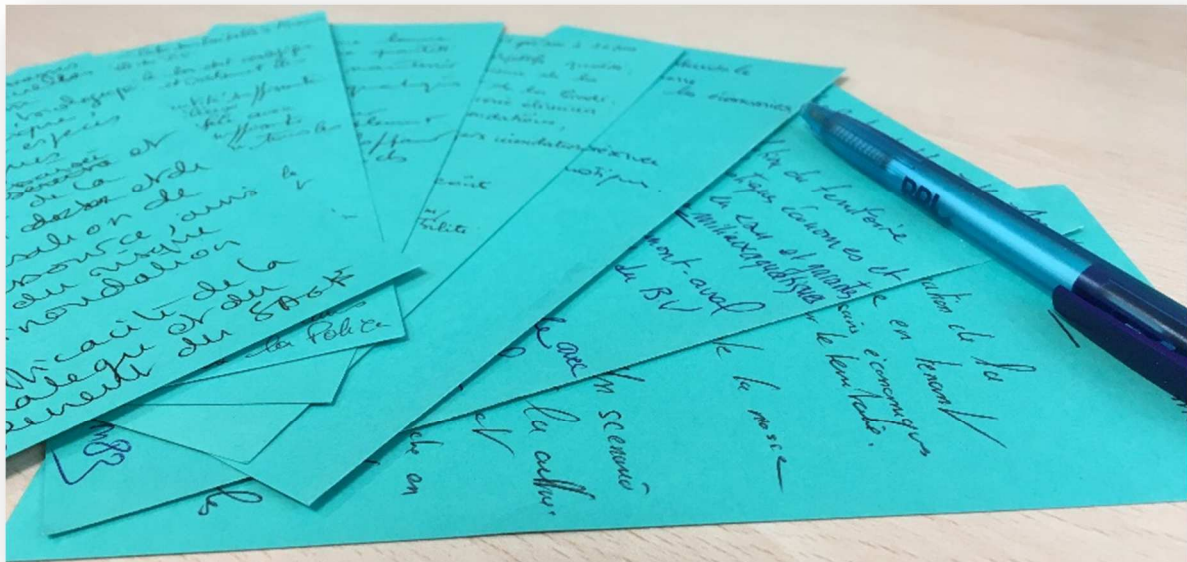


² 18 membres de la CLE ont participé à cet exercice de prospective en juin 2017.

La majorité des retours ont porté sur les ambitions suivantes :

- L'atteinte du bon état des ressources en eau et milieux aquatiques, objectif central du SAGE ;
- Le respect de la réglementation, l'application de la loi et la réalisation de contrôles plus systématiques au regard des comportements sauvages observés localement ;
- Une gestion durable de la ressource par et pour les usagers (partage équitable des ressources, responsabilisation des usagers, lutte contre le gaspillage) ;
- Une bonne anticipation des effets du changement climatique pour permettre une meilleure adaptation du territoire ;
- Le développement d'une solidarité de bassin, dans une logique amont-aval et aval-amont ;
- La promotion d'une culture de l'eau commune ;
- La réduction des risques inondations, préoccupation historique sur le bassin versant ;
- Une maîtrise des coûts engagés dans un contexte de réduction des capacités de financements ;
- Une bonne connaissance du rôle de la CLE par les citoyens et une clarification des rôles de chaque acteur de la gestion de l'eau.

Ces ambitions se retrouvent toutes au sein de la stratégie votée par les membres de la CLE début juillet 2017.



LA STRATEGIE RETENUE : UN SAGE INCITATIF QUI FAIT APPEL AU LEVIER REGLEMENTAIRE POUR TRAITER DES ENJEUX PRIORITAIRES DU BASSIN VERSANT

Le tableau suivant fait la synthèse des résultats des votes pour chacun des objectifs du SAGE. La stratégie retenue constitue l'ensemble des cases colorées.

Nb : Le symbole (U) précise les scénarios 2 et 3 qui ont été votés à l'unanimité.

Tableau 3 : Résultat du vote de la stratégie de la CLE

Volet du SAGE	Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
QUANTITE	Objectif 1.1 : Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette un respect des milieux aquatiques			- Principe de règle sur le suivi prélèvement (U) - Principe de règle sur les forages domestiques (U)
	Objectif 1.2 : Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP			/
	Objectif 1.3 : Prévenir les conflits d'usage			- Principe de règle sur la compensation des nouvelles autorisations par des économies d'eau
	Objectif 1.4 : Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire			/
	Objectif 1.5 : Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe de la ressource		(U)	/
	Objectif 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements			/
QUALITE	Objectif 2.1.1 : Accompagner les acteurs vers les bonnes pratiques		(U)	/
	Objectif 2.1.2 : Encadrer les usages les plus impactants		(U)	- Principe de règle sur le traitement des eaux pluviales - Principe de règle sur la compensation à l'imperméabilisation
	Objectif 2.1.3 : Gérer les flux de polluants cumulés			- Principe de règle sur les impacts cumulés
	Objectif 2.2 : Restaurer et préserver les captages en eau potable su territoire			
	Objectif 2.3 : Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau		(U)	/

Volet du SAGE	Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
MILIEUX AQUATIQUES	Objectif 3.1 : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires			
	Objectif 3.2 : Créer un appropriation du bassin versant pour favoriser la restauration et la préservation des milieux aquatiques		(U)	/
	Objectif 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau		(U)	/
	Objectif 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels			- Principe de règle sur la restauration et préservation des zones humides - Principe de règle sur la restauration et préservation des zones d'expansion des crues (U)
	Objectif 3.5 : Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle bassin			/
	Objectif 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques			/
INONDATIONS	Objectif 4.1 : Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques		(U)	/
	Objectif 4.2 : Limiter l'aléa inondation lié aux ruissellement et aux débordements de cours d'eau			- Principe de règle sur la limitation de l'imperméabilisation des zones de rétention
	Objectif 4.3 : Développer la culture du risque inondation			
	Objectif 4.4 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes			/
	Objectif 4.5 : Développer une solidarité de bassin			/
GOUVERNANCE	Objectif 5.1 : Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE			/
	Objectif 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local		(U)	/
	Objectif 5.3 : Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs			/
	Objectif 5.4 : Associer l'ensemble des acteurs à la démarche			/

Face aux constats du diagnostic et aux évolutions pressenties sur le territoire mises en lumière dans le scénario tendanciel³, la CLE a choisi de se positionner sur une stratégie très ambitieuse puisque sur 35 propositions de niveau plus ambitieux que le seul socle obligatoire, elle en a adopté 28, dont 9 principes de règle (sur 13 envisageables sur le bassin versant).

La stratégie votée par la CLE repose principalement sur le **scénario incitatif (scénario 2), véritable colonne vertébrale du projet, qui répond aux besoins d'appropriation des ressources par les acteurs du territoire**. En effet, sur 22 propositions du scénarios 2, la CLE en a retenu 20 (soit 91 %), dont 8 (soit 36 %) à l'unanimité. L'objectif est de développer une culture de l'eau et de créer une identité de bassin pour inciter les acteurs à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et à travailler ensemble à la recherche de solutions gagnant-gagnant. Ce choix implique d'impulser une dynamique forte autour du SAGE pour favoriser l'adhésion au projet.

En complément, neuf **principes de règle viennent renforcer le SAGE**, afin de gérer efficacement les enjeux les plus forts du territoire :

- Trois concernent le volet « Quantité », dans l'objectif de mieux maîtriser les prélèvements.
- Trois principes de règles ont été retenus sur le volet « Qualité ». Ils concernent le traitement des eaux pluviales, la compensation à l'imperméabilisation et le renforcement des exigences de traitement sur les masses d'eau impactées par les rejets cumulés significatifs.
- Sur le volet « Milieux aquatiques », deux principes de règle ont été votés pour préserver et restaurer les zones humides et les zones d'expansion de crue, qui constituent les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.
- Enfin, sur le volet « Inondation », un principe de règle a été retenu pour prévenir les phénomènes de ruissellement.

La CLE a donc choisi de s'orienter vers **un SAGE moteur de changements**, en s'appuyant à la fois sur des **leviers « doux »** pour **mettre au cœur** de la gestion de l'eau **les acteurs du territoire**, et sur le **levier réglementaire** pour afficher **une forte volonté d'amélioration de l'état des ressources** et amorcer une **politique de l'eau efficace et transparente**.

Une première estimation financière du SAGE par volet est proposée dans le Tableau 4. Elle montre que les coûts de mise en œuvre sont à peu près également répartis entre les volets « techniques » du SAGE. Le volet Gouvernance devrait être moins coûteux. Etant réalisé très ex ante, ce chiffrage global présente une marge d'erreur et sera affiné dans le cadre de l'élaboration du PAGD.

Tableau 4 : Première estimation des coûts de mise en œuvre du SAGE par volet

Quantité	Qualité	Milieux aquatiques	Inondations	Gouvernance
€€€€	€€€€	€€€€	€€€€	€€

La stratégie retenue par la CLE, de par son ambition, présente une forte plus-value, aussi bien environnementale, sociale, qu'économique. En effet, les choix faits par la CLE devraient permettre de voir les premiers effets de la politique de l'eau relativement rapidement et d'assurer une gestion durable sur le long terme, grâce à la responsabilisation des acteurs, à la recherche de solutions gagnant-gagnant, au développement d'une solidarité de bassin et à la protection réglementaire des secteurs à forts enjeux.

Pour garantir une mise en œuvre du SAGE réussie, la CLE et le syndicat doivent rester néanmoins vigilants sur plusieurs points :

³ Notamment : le déséquilibre quantitatif structurel reflété apr le classement en Zone de Répartition des Eaux des alluvions du Gapeau et du bassin versant, le report des objectifs de bon état pour 8 masses d'eau superficielles et pour les alluvions, le déséquilibre fonctionnel du bassin versant et les risques inondation importants.

- 1/ Le cap donné par la stratégie retenue implique de **déployer des moyens de communication et d'animation importants** pour assurer un échange permanent avec les acteurs du territoire. De cette manière, les éventuelles réticences, conflits d'intérêts, remises en cause du projet, pourront être anticipées et gérées efficacement. La communication est clé dans le processus d'adhésion des acteurs au projet. Cela est d'autant plus vrai pour l'instauration des règles du SAGE, qui devront être préalablement expliquées et discutées avec les différentes parties prenantes pour garantir une acceptation sociale durable.
- 2/ Etant donné les enjeux forts sur le territoire, c'est un point très positif que les membres de la CLE se soient positionnés sur une ambition forte pour la préservation et la restauration des ressources en eau et milieux aquatiques. Toutefois, il ne s'agit pas de mettre le territoire « sous cloche » ou de freiner le développement économique local. La CLE devra **donc travailler à trouver un juste milieu entre économie et environnement** (par ex. permettre une flexibilité du règlement en acceptant des dérogations au cas par cas et ainsi éviter des coûts disproportionnés pour certaines activités, prévoir des reports de délai au besoin pour permettre une adaptation progressive des pratiques, etc.).
- 3/ Le syndicat et la CLE vont jouer un rôle phare pour impulser la dynamique autour du SAGE mais il va de soi qu'ils ne vont pas être les seuls à porter la mise en œuvre du SAGE. Ils devront **s'appuyer sur des partenariats et sur les initiatives à l'œuvre sur le territoire** (contrat de baies, Parc national de Port-Cros, ...) **pour faire vivre le SAGE**. L'idée n'est pas de remettre en question ce qui est fait jusqu'à maintenant mais de valoriser l'ensemble de ces démarches autour d'une politique locale de l'eau cohérente et rassembleuse.
- 4/ Un dernier point de vigilance concerne le calendrier de mise en œuvre du SAGE. Le délai de mise en place des dispositions varie énormément selon les actions à mettre en place. Par ailleurs, certaines dispositions nécessitent des résultats d'études préalablement à leur mise en œuvre (par ex. le plan de gestion des sédiments ne pourra être mis en place qu'après l'obtention des résultats de l'étude hydraulique et hydro-morphologique lancée mi 2017). Le syndicat et la CLE devront donc **définir un calendrier réaliste et cohérent**. Il est également recommandé d'assurer des résultats assez rapides, même modestes, pour créer une dynamique et rassembler les acteurs autour du projet (ex. création d'un observatoire de l'eau, etc.).

4.2 UN SAGE MULTITHÉMATIQUE : DETAIL PAR VOLET

Le bassin versant du Gapeau fait face à des enjeux variés dont beaucoup recoupent les thématiques prioritaires du SDAGE 2016-2021 :

- Le retour à l'équilibre quantitatif des ressources superficielles et des alluvions,
- La recherche de solutions de sécurisation pour l'eau potable et l'irrigation,
- La maîtrise des pollutions agricoles et urbaines,
- La restauration de la qualité des deux captages prioritaires à Hyères (60 % des volumes prélevés pour l'AEP sur le territoire),
- La restauration de la continuité écologique et du fonctionnement naturel du bassin versant,
- La maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour limiter les phénomènes de ruissellement,
- La valorisation des zones d'expansion de crues et la préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau,
- La refonte institutionnelle des compétences liées à l'eau.

La stratégie retenue par les membres de la CLE répond à ces enjeux forts du territoire. Elle fixe des orientations ambitieuses sur les cinq volets du SAGE. Elle est présentée plus en détail dans les paragraphes suivants.

Pour chaque objectif du SAGE, sont présentés dans un tableau, la stratégie retenue et les éléments d'aides à la décision concernant les trois scénarios proposés à la CLE.



BASSIN VERSANT
DU GAPEAU

Stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

VOLET QUANTITÉ

Une gestion quantitative coût-efficace et en faveur des milieux



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Une gestion quantitative à mettre en œuvre **avec l'ensemble des acteurs du territoire**
- ✓ Une adaptation des prélèvements **aux besoins des milieux**
- ✓ Des économies d'eau **avant** la création de nouvelles ressources
- ✓ Des échanges nappe-rivières **mieux compris et mieux gérés**
- ✓ Une intelligence collective mise à profit pour des **solutions de sécurisation coût-efficaces**
- ✓ Des **alternatives innovantes** pour créer de nouvelles ressources

VOLET QUANTITÉ

Enjeux prioritaires (issus du diagnostic Sage)

- Optimisation de la gestion des canaux gravitaires pour limiter l'impact local des prélèvements
- Recherche de solutions pour garantir la sécurisation des ressources pour l'eau potable, notamment à l'amont du bassin-versant
- Amélioration des connaissances sur le fonctionnement et l'utilisation des ressources

Enjeux secondaires (issus du diagnostic Sage)

- Mise en place d'une négociation avec la SCP pour assurer la sécurisation des ressources en eau pour l'AEP et l'irrigation
- Régulation des prélèvements agricoles pour assurer un partage équitable de la ressource entre usagers et prévenir les conflits entre arrosants / Mise en place d'un protocole de gestion en période de crise
- Adaptation des prélèvements dans les ressources superficielles pour respecter les débits objectifs d'étiage
- Suivi quantitatif des ressources pour anticiper les effets du changement climatique et assurer la pérennité d'utilisation des ressources

Scénario tendanciel



La mise en place d'une gestion quantitative de la ressource (PGRE) mais :



Les risques en termes de :

- disponibilité des ressources (*changement climatique*)
- de conflits d'usage

La sécurisation des ressources AEP à l'amont (*interconnexion, économies, d'eau, nouvelles ressources...*)



Un fort enjeu en termes de coordination avec la Société du Canal de Provence (*AEP et irrigation*)

Une attention à porter sur l'intrusion du biseau salé dans la perspective du changement climatique (*baisse de la recharge, élévation du niveau de la mer*)

Augmentation modérée des prélèvements à destination du secteur industriel

La stratégie retenue

Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 1.1 : Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette un respect des milieux aquatiques			- Principe de règle sur le suivi prélèvement (U) - Principe de règle sur les forages (U)
Objectif 1.2 : Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP			/
Objectif 1.3 : Prévenir les conflits d'usage			- Principe de règle sur la compensation des nouvelles autorisations par des économies d'eau
Objectif 1.4 : Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire			/
Objectif 1.5 : Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe de la ressource		(U)	/
Objectif 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements			/

La gestion quantitative des ressources en eau est un enjeu fort sur le bassin versant du Gapeau puisque les ressources superficielles et la nappe alluviale du Gapeau ont été classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), classement qui reflète le déséquilibre structurel besoins/ressources. Pour faire face à cette problématique, le SDAGE demande l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) pour définir la répartition des volumes maximum prélevables entre usages et mettre en œuvre les actions nécessaires au respect des Débits Objectifs d'Etiage (DOE) et des niveaux piézométriques d'alerte. Il est également prévu sur le territoire, la création d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) et l'élaboration d'un protocole de gestion de crise pour partager les volumes maximum prélevables entre irrigants et anticiper les éventuels conflits d'usage.

La stratégie votée par la CLE sur le volet Quantité est constituée du scénario 1, du scénario 2 et de trois principes de règle. Elle s'oriente vers une gestion en faveur des milieux et la mise en place d'un travail en commun entre l'ensemble des acteurs du territoire pour mettre en œuvre des solutions innovantes et coût-efficaces.

OBJECTIF 1.1 : Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Stratégie retenue :			- Principe de règle sur le suivi prélèvement (U) - Principe de règle sur les forages (U)

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau	+	+	+
	Biodiversité	+	+	+
	Adaptation au changement climatique	+	+	+
	Air et Energie		▲	
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle		→	→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Anticipation des conflits d'usage	Amélioration des connaissances	Acceptabilité sociale ? Moyen de contrôle ?
Coûts financiers		€€€	€€€-€€€€	€€€

LA STRATEGIE RETENUE

L'ensemble des propositions faites pour ce premier objectif a été retenu par la CLE. L'idée est d'aller plus loin que la démarche initiée par l'étude volumes maximum prélevables (qui va déboucher sur l'élaboration d'un PGRE et la création d'un OUGC), en étudiant les zones présentant un fort impact localisé et en trouvant des solutions au cas par cas pour assurer un équilibre besoins/ressources tout au long de l'année, sur l'ensemble du linéaire des masses d'eau et dans le respect des milieux aquatiques.

Deux principes de règles viennent appuyer cette ambition : l'instauration d'une règle pour suivre les prélèvements et d'une règle pour limiter l'impact des forages sur l'équilibre des ressources.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts de la stratégie retenue sont largement positifs. En effet, l'évaluation environnementale met en avant des bénéfices directs et indirects sur l'eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. En allant plus loin que le scénario 1, la stratégie du SAGE permet de garantir des effets à long terme et un équilibre des ressources à la fois global (à l'échelle du bassin versant) mais aussi local (sur les zones à enjeux, notamment le Gapeau médian). L'évaluation environnementale identifie néanmoins un point de vigilance sur les nouveaux usages des canaux (par ex. réhabilitation des anciens moulins pour la production d'hydroélectricité), qui peuvent impacter la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques.

D'un point de vue socio-économique, la stratégie devrait permettre d'anticiper les conflits d'usage (Création d'un OUGC et mise en place du PGRE) et d'améliorer les connaissances sur les secteurs à enjeux. Le Syndicat devra néanmoins être vigilant concernant l'instauration des nouvelles règles de gestion quantitative, afin de s'assurer de leur acceptabilité sociale. Un accompagnement pédagogique devra être mené pour garantir une bonne compréhension de la nouvelle réglementation et assurer une adhésion des acteurs à la démarche. Cette sensibilisation est essentielle, notamment dans un contexte de manque de moyens de contrôle, qui peut venir entraver le respect de la réglementation.

Le coût estimé de la stratégie sur cet objectif se chiffre en millions d'euros.

OBJECTIF 1.2 : Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			/

Eléments d'aide à la décision			
Evaluation environnementale	Eau		
	Biodiversité		
	Adaptation au changement climatique		
	Air et Energie		
	Sol et sous-sol		
	Risque		
	Bruit		
	Déchet		
	Patrimoine culturel et paysage		
	Santé et sécurité publique		
	Portée temporelle	→	
	Portée spatiale		
	Tendance avec le SAGE		
	Impacts socioéconomiques	Meilleure gestion en cas de déficit de la ressource	Amélioration des connaissances
	Coûts financiers	€	€€€

LA STRATEGIE RETENUE

La nappe alluviale du Gapeau, classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) voit son objectif de bon état quantitatif reporté à 2021. Le projet de réalimentation de la nappe, Aqua Renova, est encore au stade expérimental, mais laisse espérer la possibilité d'une gestion active de la ressource, modulable en fonction de la piézométrie et de la conductivité mesurés.

La stratégie retenue propose de mettre en place une communication régulière des données du concessionnaire de la ville d'Hyères avec les services de l'Etat pour s'assurer que la gestion effective de la ressource soit en adéquation avec les principes énoncés. Elle prévoit également des actions sur les forages pour mieux maîtriser les prélèvements cumulés dans les alluvions (amélioration des connaissances et sensibilisation des foreurs). Ces actions présentent un lien fort avec le principe de règle de l'objectif précédant, visant à limiter l'impact des forages sur l'équilibre des ressources.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts environnementaux de la stratégie sont positifs. Ils permettent une amélioration de l'état de la nappe alluviale, une potentielle amélioration des milieux sur les tronçons du Gapeau impactés par les prélèvements en nappe ainsi qu'une meilleure adaptation au changement climatique, notamment à l'élévation du niveau de la mer (avancée du biseau salé).

Les impacts socio-économiques sont également positifs puisque la stratégie garantit une meilleure gestion de la nappe en cas de déséquilibre et une forte amélioration des connaissances sur les prélèvements domestiques, sujet très peu étudié jusqu'à maintenant.

Le coût de mise en œuvre des dispositions de cet objectif est évalué à plusieurs centaines d'euros.

OBJECTIF 1.3 : Prévenir les conflits d'usage

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Stratégie retenue :			- Principe de règle sur la compensation des nouvelles autorisations par des économies d'eau

Éléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique	+	+	+
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle		→	→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Anticipation des conflits d'usage	Compréhension par les acteurs des enjeux à l'échelle bassin	Acceptabilité sociale ? Moyen de contrôle ?
	Coûts financiers	€€	€€	€€

LA STRATEGIE RETENUE

Sur cet objectif, la CLE s'est positionnée pour, en plus de l'élaboration du PGRE et du protocole de crise prévu dans le SDAGE, mettre en œuvre les moyens de concertation et de sensibilisation nécessaires pour anticiper les conflits d'usage et favoriser une compréhension par les usagers du fonctionnement des ressources à l'échelle bassin. Elle a également retenu le principe d'instaurer une règle sur la compensation des nouvelles autorisations par des économies d'eau. Ce principe laisse au territoire la possibilité de se développer tout en assurant un équilibre besoins/ressources à long terme. Il repose sur un partage des efforts d'économies d'eau entre usages existants et nouveaux usages.

Le principe de règle visant à maîtriser les nouvelles autorisations de prélèvement n'a pas été retenu par la CLE puisque le bassin versant connaît déjà une réglementation plus stricte que la réglementation nationale du fait de son classement en ZRE (seuils d'autorisation baissés à 8 m³/h contre 1000 m³/h ou 5% du débit pour la réglementation nationale). La CLE a considéré qu'aller encore plus loin pourrait être préjudiciable pour le développement économique du territoire.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

L'évaluation environnementale montre des impacts positifs des dispositions de la stratégie sur l'eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la santé et la sécurité publique. En effet, une meilleure gestion des conflits d'usage permet d'éviter une surexploitation des ressources et une dégradation de la faune et flore aquatiques associée. Par ailleurs, en responsabilisant les usagers, elle facilite l'adaptation des acteurs au changement climatique.

D'un point de vue socio-économique, la stratégie retenue favorise une sensibilisation des acteurs sur le fonctionnement des ressources et permet de développer une vision des enjeux à l'échelle bassin. Le syndicat devra néanmoins s'assurer d'une bonne compréhension et adhésion des acteurs avant la mise en œuvre de la règle sur les économies d'eau. En effet, mal comprise, cette règle peut attiser les conflits notamment entre usages existants et nouveaux usages. La réglementation propre aux ZRE pourra être rappelée pour bien comprendre le choix de la CLE qui a porté sur le partage des économies d'eau plutôt que sur la restriction des nouveaux usages (déjà à l'œuvre sur le territoire).

La mise en œuvre des dispositions de cet objectif a été chiffrée à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

OBJECTIF 1.4 : Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
				/
Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchets			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle			
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Anticipation des risques de surexploitation Solutions coût-efficaces	Anticipation des risques de surexploitation Solidarité de bassin Economies d'échelle	
Coûts financiers		€€	€€€-€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Un des bénéfices fondamentaux d'un SAGE est de faciliter les partenariats entre acteurs du territoire. Dans le cadre de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et de l'irrigation, cette opportunité est particulièrement intéressante pour le bassin versant du Gapeau car elle permet de mettre en œuvre des solutions de grande envergure et de profiter d'économies d'échelle. La CLE a fait le choix d'en tirer parti et de lancer un travail collectif pour mettre en œuvre des solutions de sécurisation coût-efficaces et respectueuses des milieux aquatiques.

Par ailleurs, la stratégie prévoit d'étudier des alternatives innovantes (réutilisation des eaux usées traitées, réinfiltration) si les potentiels d'économies d'eau ne suffisent pas à répondre aux nouveaux besoins.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

L'évaluation environnementale met en avant un impact positif sur l'eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, la santé et la sécurité publique mais pointe du doigt quelques points de vigilance. En effet, une attention particulière devra être portée aux impacts environnementaux et sociaux des dispositions retenues dans la stratégie. La construction de nouveaux réseaux de sécurisation peut dégrader les sols et sous-sols, la création de nouvelles ressources (retenues colinéaires, bassins de rétention) peut endommager des zones naturelles, la réutilisation des eaux usées peut avoir des impacts sur les débits des cours d'eau à l'étiage, etc. Les risques sanitaires liés à la réutilisation des eaux usées et à la ré-infiltration devront également être évalués et gérés.

Le coût de mise en œuvre de la stratégie sur cet objectif est de plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 1.5 : Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe des ressources en eau

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2 (U)	Scénario 3 /
Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau	+	+	
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique	+	+	
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchets			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Meilleure conscience environnementale	Meilleure conscience environnementale	
Coûts financiers		€€€€	€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

La lutte contre le gaspillage et l'incitation aux bonnes pratiques sont des principes phare du SDAGE 2016-2021. Afin d'assurer l'atteinte de cet objectif, les membres de la CLE ont voté pour une stratégie ambitieuse qui prévoit la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation et d'actions d'économies d'eau dans le patrimoine public.

A noter que pour être en cohérence avec le SDAGE, il convient que les potentiels d'économies d'eau soient étudiés et que des actions soient mises en œuvre pour économiser la ressources *avant* que de nouvelles ressources ne soient créées.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les dispositions retenues devraient avoir des impacts favorables sur les ressources en eau et les milieux par la limitation des prélèvements. Elles permettent également aux usagers de mieux s'adapter au changement climatique en les incitant à l'utilisation économe des ressources. Cet objectif génère également de grands bénéfices socio-économiques en développant une conscience environnementale des acteurs du territoire.

Son coût de mise en œuvre est de plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les prélèvements

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
				/
Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau		+	
	Biodiversité		+	
	Adaptation au changement climatique	+	+	
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage		+	
	Santé et sécurité publique		+	
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Anticipation des effets du changement climatique	Amélioration forte des connaissances Amélioration de la gestion quantitative	
Coûts financiers		€€-€€€	€€€-€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

L'amélioration des connaissances sur les ressources et les prélèvements est un objectif primordial pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie votée par la CLE. Elle va porter sur des sujets variés, notamment sur : les effets du changement climatique sur les ressources et les besoins en eau, les potentialités des ressources moins connues que les alluvions du Gapeau (karsts notamment), les forages domestiques et leur impact sur le débit du Gapeau, les échanges nappe/rivières, etc.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

L'amélioration des connaissances devrait contribuer indirectement à l'amélioration de l'état des ressources en eau et des milieux, à la sécurité sanitaire de la population ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique.

Le coût des études envisagées est évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros voire quelques millions d'euros.



BASSIN VERSANT
DU GAPEAU

Stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

VOLET QUALITÉ

Une amélioration des pratiques de l'ensemble des acteurs
du territoire pour l'atteinte du bon état des masses d'eau



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Un **effort de dépollution** à partager entre tous les acteurs
- ✓ Un **accompagnement personnalisé** aux changements de pratiques qui permet une adaptation progressive et supportable financièrement
- ✓ Des **règles pour traiter les enjeux «orphelins»** du territoire
- ✓ Une adaptation des normes de rejets à la **capacité épuratoire des milieux**

VOLET QUALITÉ

Enjeux prioritaires (issus du diagnostic Sage)

- ➔ La gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales (enjeu prioritaire)
- ➔ L'amélioration des connaissances sur la qualité des ressources en eau du territoire (enjeu prioritaire)

Enjeux secondaires (issus du diagnostic Sage)

- L'amélioration des équipements et réseaux d'assainissement collectif
- L'amélioration des équipements d'assainissement non collectif
- L'intrusion d'eau saline dans les alluvions
- La réduction des pollutions d'origine agricole
- La réduction des pollutions émises par les centres équestres
- L'application de la réglementation en matière de prévention des pollutions de l'eau
- La réduction des pollutions industrielles
- Le maintien de la qualité des eaux de baignade

Scénario tendanciel



La baisse des pollutions d'origine agricole sur l'aval du bassin (Zone vulnérable nitrate et ZPAAC)



L'urbanisation croissante du territoire avec un risque d'augmentation des pollutions urbaines lié :

- A l'accroissement du lessivage des sols du fait de l'imperméabilisation
- A l'augmentation du volume des effluents des STEP, notamment en période d'étiage
- Au risque de saturation de plusieurs STEP (notamment Méounes et Carnoules)

➔ Des impacts sur l'état des masses d'eau superficielles, souterraines et littorales, notamment en période d'étiage et lors d'évènement pluvieux intenses



Une protection insuffisante des aires d'alimentation de captages situés en zone urbaine ou péri-urbaine et des zones stratégiques pour le futur

Une attention à porter à l'avancée du biseau salé

Une incertitude sur l'évolution des pollutions des centres équestres

Une qualité des eaux de baignade à surveiller

Des usages maritimes insuffisamment organisés

La stratégie retenue

Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 2.1.1 : Accompagner les acteurs vers les bonnes pratiques		(U)	/
Objectif 2.1.2 : Encadrer les usages les plus impactants		(U)	- Principe de règle sur le traitement des eaux pluviales - Principe de règle sur la compensation à l'imperméabilisation
Objectif 2.1.3 : Gérer les flux de polluants cumulés			- Principe de règle sur les impacts cumulés
Objectif 2.2 : Restaurer et préserver les captages en eau potable sur territoire			
Objectif 2.3 : Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau		(U)	/

Le territoire du SAGE est vulnérable aux pollutions d'origine agricole et urbaine. De ce fait, il est soumis à deux réglementations particulières :

- Une zone vulnérable aux nitrates, définie depuis 2004 dans le cadre de la directive nitrates, qui constitue le principal instrument réglementaire pour lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant des sources agricoles. Elle concerne quatre communes du Bas Gapeau : Hyères, La Crau, La Farlède et Solliès-Pont.
- La zone sensible à l'eutrophisation au titre du phosphore qui concerne l'ensemble du bassin versant. L'obligation réglementaire sur ces zones vise les stations d'épuration de plus de 10 000 EH qui doivent mettre en œuvre des traitements de leurs effluents plus poussés (notamment aux phosphores).

Par ailleurs, l'ensemble du bassin versant du Gapeau est identifié dans le SDAGE comme sous bassin nécessitant des mesures pour **restaurer le bon état et contribuer à la réduction des émissions de pesticides** au titre du programme de mesures 2016-2021.

Ces pollutions constituent un enjeu sanitaire sur le territoire puisque deux captages ont été classés prioritaires dans le SDAGE (le puits du Père éternel pour les nitrates et le Golf hôtel pour les pesticides.) et que deux zones d'intérêt futur ont été identifiées sur le Bas Gapeau.

La stratégie votée par la CLE sur le volet Qualité répond bien à ces enjeux. Elle est constituée du scénario 1, du scénario 2 et de trois principes de règle. Elle s'oriente vers un partage des efforts à faire entre les différents acteurs du territoire (collectivités, particuliers, agriculteurs et centres équestres) pour atteindre le bon état des masses d'eau.

OBJECTIF 2.1 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires

Objectif 2.1.1 : Accompagner les acteurs vers des bonnes pratiques

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		(U)	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau		+	
	Biodiversité		+	
	Adaptation au changement climatique		+	
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol		+	
	Risque			
	Bruit			
	Déchet		▲	
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique		+	
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE	→	↗	
	Impacts socioéconomiques	Impacts positifs si accompagnement aux changements de pratiques	Impacts très positifs si accompagnement aux changements de pratiques	
Coûts financiers		€€	€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Ce premier objectif vise à s'appuyer sur des leviers doux (formation, sensibilisation, communication, etc.) pour inciter aux changements de pratiques. La stratégie retenue prévoit un partage de l'effort à faire pour arriver au bon état des masses d'eau où chaque usager contribue à limiter son impact sur la ressource et les milieux. Ainsi, les changements de pratiques concernent aussi bien les collectivités (STEP aux normes, traitement des eaux pluviales, démarche zérophyto), les particuliers (assainissement non collectif mis au norme, démarche zérophyto, décharges sauvages), les agriculteurs et les centres équestres.

La stratégie retenue prévoit également d'améliorer la capacité auto épuratoire naturelle des milieux (bandes enherbées, développement de la ripisylve) pour renforcer leur résilience aux diverses pollutions. Cet aspect est détaillé dans le volet milieux aquatiques.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts environnementaux de cette stratégie seront bénéfiques, notamment pour les ressources en eau et les milieux mais il existe une forte incertitude quant à leur temporalité et leur amplitude. En effet, les dispositions proposées sont d'ordre incitatif ou sur la base du volontariat, ce qui crée une incertitude quant à leur efficacité.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale met en exergue un point de vigilance sur la possible nuisance olfactive des déchets organiques de la valorisation des fumiers des centres équestres.

D'un point de vue socio-économique, on peut s'attendre à une forte conscientisation des usagers au respect de la réglementation et à un développement de comportements plus vertueux. Cela nécessitera néanmoins des moyens d'animation importants afin d'accompagner les acteurs, de manière la plus individualisée possible, aux changements de pratiques.

Le coût de mise en œuvre de ces dispositions est évalué à quelques centaines de milliers d'euros.

Objectif 2.1.2 : Encadrer les usages les plus impactants

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Stratégie retenue :		(U)	- Principe de règle sur le traitement des eaux pluviales - Principe de règle sur la compensation à l'imperméabilisation

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau	+	+	+
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle			
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Efforts portés principalement par les collectivités	Efforts partagés entre l'ensemble des acteurs (agriculteurs, centres équestres, collectivités)	Acceptabilité sociale ?
Coûts financiers		€€€-€€€€	€€€-€€€€	€€€-€€€€

LA STRATEGIE RETENUE

En plus d'un rappel de la réglementation existante, la stratégie prévoit l'instauration de deux principes de règle pour limiter les pollutions liées au ruissellement des eaux pluviales :

- un principe sur le traitement des eaux pluviales avant rejet au milieu,
- un principe sur la compensation à l'imperméabilisation des sols afin de limiter les phénomènes de ruissellement sur le bassin versant.

Ces deux règles viennent combler les lacunes actuelles sur le traitement des eaux pluviales. En effet, actuellement, aucune initiative majeure n'a été identifiée pour gérer les pollutions liées aux ruissellements alors que cet enjeu a été identifié prioritaire par les membres de la CLE.

La proposition de règle concernant l'épandage agricole n'a pas été retenue par la CLE car l'aval du bassin est déjà classé en zone vulnérable nitrate (Hyères, La Crau, Solliès-Pont et La Farlède) et les résultats montrent une amélioration nette de l'état chimique des alluvions depuis sa mise en œuvre.

La stratégie prévoit également d'inciter les communes à encadrer le développement des centres équestres afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'installations sur les zones classées naturelles (« zones N »).

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

L'évaluation environnementale met en avant de nombreux impacts positifs des dispositions de la stratégie sur l'eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, l'air et l'énergie, le sol et le sous-sol, les déchets, les paysages, la santé et sécurité publique, sur le long terme.

L'analyse socio-économique met en lumière un partage des efforts de dépollution entre l'ensemble des acteurs du bassin versant (collectivités, agriculteurs, centres équestres). Comme pour chaque objectif s'appuyant sur le levier réglementaire, une vigilance est conseillée sur ce point. Un travail de communication et pédagogie sera à conduire par le syndicat pour garantir une adhésion à la démarche.

Objectif 2.1.3 : Gérer les flux de polluants cumulés

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			- Principe de règle sur les impacts cumulés

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau	+		+
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→	→	→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Fortes incertitudes sur le partage des coûts Fortes incertitudes sur l'amplitude des coûts induits	Sensibilisation des particuliers	Acceptabilité sociale ? Coûts supportables ?
Coûts financiers		€€€	€€€	€€€-€€€€

LA STRATEGIE RETENUE

Cet objectif comprend des mesures phares pour apporter des changements majeurs en termes de gestion des rejets. En effet, il reprend une prescription du SDAGE 2016-2021 pour mettre en œuvre une gestion des effluents selon la notion de flux maximum admissibles. Ces flux correspondent à la quantité maximum de pollution acceptable pour le milieu. Ils sont déterminés à l'étiage le plus sévère une année sur cinq (QMNA5). Ainsi, les rejets devront s'adapter à la capacité épuratoire naturelle du milieu récepteur. Les incertitudes sur les implications de cette mesure sont assez fortes car les flux maximum admissibles n'ont pas encore été déterminés. Une étude va être lancée en 2018 dans le cadre du contrat de baie des îles d'Or pour quantifier ce flux à l'échelle du bassin versant. Selon les résultats, une étude plus poussée, par secteur hydrographique homogène pourra être menée.

A cela s'ajoute un principe de règle pour maîtriser les impacts cumulés significatifs des rejets. Ainsi, sur les masses d'eau fortement impactées, des normes de rejets plus strictes pourront être définies. Le partage de l'effort à faire entre usagers sera à définir au cas par cas.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la stratégie retenue devrait engendrer des impacts positifs forts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques puisque les flux de polluant seront adaptés à la capacité auto-épuratoire naturelle des écosystèmes. Elle permet également une bonne adaptation au changement climatique en utilisant comme référence à la définition des flux maximum admissibles le QMNA5 et en s'appuyant sur le levier réglementaire du SAGE, outil pérenne pour une gestion durable des ressources. Les ressources souterraines pourraient également voir leur état chimique s'améliorer grâce à la sensibilisation des usagers domestiques et foreurs.

Sur le plan socio-économique, les mesures prévues devraient améliorer la sécurité sanitaire sur les lieux de baignade (non officialisés jusqu'à maintenant). Il existe néanmoins une forte incertitude sur les modalités techniques, financières et réglementaires de mise en œuvre de la gestion de polluants selon le notion de flux maximum admissibles. Par ailleurs, concernant l'instauration d'une règle sur les rejets cumulés significatifs, un travail de communication et de pédagogie sera à conduire par le syndicat pour garantir une adhésion des acteurs à la démarche.

Le coût de mise en œuvre de ces dispositions est très incertain : il se situe entre quelques centaines de milliers d'euros et peut monter à plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 2.2 : Restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique	+	+	+
	Portée temporelle		→	→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Enjeux sanitaires liés à l'eau potable pris en compte (curatif)	Enjeux sanitaires liés à l'eau potable pris en compte (préventif) Coûts induits pour la profession agricole	Enjeux sanitaires liés à l'eau potable pris en compte (préventif) Acceptabilité sociale ? Coûts induits pour la profession agricole
	Coûts financiers	€€€	€€€-€€€€	€€€-€€€€

LA STRATEGIE RETENUE

Sur le territoire du SAGE, deux captages en eau potable sont prioritaires : le captage du Golf hôtel et le puits du Père éternel, tous deux situés sur la commune d'Hyères. Une étude a été menée pour déterminer leur Aire d'Alimentation de Captage (AAC), périmètre sur lequel sera mis en œuvre un plan d'actions pour rétablir la qualité des eaux (nitrates et pesticides). Ces AAC correspondent à l'ensemble du bassin versant du Gapeau, ce qui peut laisser présager l'amélioration des pratiques agricoles et la mise aux normes des installations d'assainissement collectif de manière relativement homogène sur le territoire.

En complément de ces mesures, déjà fortes, la CLE s'est positionnée pour agir sur les captages AEP non prioritaires mais identifiés comme vulnérables aux pollutions. Plusieurs captages ont été pré-identifiés : le captage de Solliès-Pont, de Puget-Ville et des îles. Des investigations supplémentaires doivent être conduites pour s'assurer de l'intérêt ou non de mettre en œuvre des mesures de protection spécifiques pour ces captages.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts environnementaux de la stratégie retenue sont positifs sur les composantes de l'environnement suivantes : eau, biodiversité, adaptation au changement climatique, sols et sous-sols et santé et sécurité publique.

Les impacts socio-économiques sont plus contrastés : les effets sur la sécurité sanitaire sont largement positifs mais les coûts induits pour la profession agricole du fait des changements de pratiques pourront être élevés.

Le coût de mise en œuvre des dispositions de la stratégie est évalué à plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 2.3 : Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		(U)	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle		→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Outils pour évaluer la politique mise en œuvre	Anticipation sur la réglementation future ? Eclairage sur les enjeux « non visibles » Argumentaire technique pour favoriser la sensibilisation	
Coûts financiers		€€€	€€€-€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Concernant l'amélioration du suivi et des connaissances sur la qualité des ressources, la stratégie retenue par la CLE est ambitieuse et prévoit notamment d'étudier les néo-polluants sur le bassin versant, de valoriser les démarches à l'œuvre (par exemple, l'opération PRO'baie), de mieux comprendre les liens nappe-rivières en termes de flux polluants et d'étudier en détail la qualité des alluvions (impacts des forages domestiques, salinisation, etc.) pour permettre la durabilité de cette ressource, classée majeure pour l'AEP.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Cela devrait indirectement améliorer l'état des ressources et des milieux et la sécurité sanitaire de la population du territoire. Par ailleurs, le développement du suivi de néo-polluants pourrait permettre d'anticiper la réglementation future et de faire du bassin versant un territoire « pionnier » en la matière. Un autre bénéfice de la stratégie retenue est de développer des connaissances techniques solides qui pourront servir d'argumentaire pour la sensibilisations des acteurs.

Le coût de mise en œuvre de ces dispositions est évalué à plusieurs millions d'euros.



**BASSIN VERSANT
DU GAPEAU**

Stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Une mise en valeur des milieux aquatiques pour retrouver
l'équilibre fonctionnel du bassin versant



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Un **projet de territoire** audacieux qui **valorise les milieux aquatiques** et **promeut une identité de bassin versant**
- ✓ Une ambition forte pour **rétablir le bon fonctionnement naturel des cours d'eau**
- ✓ Une **approche spécifique pour les zones à forts enjeux** (réservoirs biologiques, zones humides, zones d'expansion des crues)
- ✓ Une **protection réglementaire des espaces de bon fonctionnement** des cours d'eau
- ✓ Le **développement d'une culture de l'eau** pour favoriser les comportements vertueux sur le long terme

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Enjeux prioritaires (issus du diagnostic Sage)

- ➔ La restauration de la continuité écologique
- ➔ L'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau
- ➔ La protection des zones humides
- ➔ La mise en valeur patrimoniale des ressources en eau

Enjeux secondaires (issus du diagnostic Sage)

- La restauration et la préservation des espaces de bon fonctionnement
- La maîtrise de la prolifération des espèces exotiques envahissantes
- La gestion de l'érosion du littoral
- L'entretien de la ripisylve
- L'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques
- La préservation des milieux naturels maritimes et continentaux

Scénario tendanciel



4 seuils définis prioritaires (aménagement pour assurer la continuité piscicole)
L'amélioration de l'entretien des cours d'eau sur les secteurs prioritaires grâce au programme d'entretien et de travaux porté par le SMBVG



Des cours d'eau déconnectés du paysage et du mode de vie des riverains
(facteur de risque pour le bon état des masses d'eau)



L'incertitude sur l'évolution des pressions liées à la continuité écologique à l'échelle du bassin-versant

La stratégie retenue

Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 3.1 : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires			
Objectif 3.2 : Créer une appropriation du bassin versant pour favoriser la restauration et la préservation des milieux aquatiques		(U)	/
Objectif 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau		(U)	/
Objectif 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels			Principe de règle sur la restauration et préservation des zones humides - Principe de règle sur la restauration et préservation des zones d'expansion des crues (U)
Objectif 3.5 : Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle bassin			/
Objectif 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques			/

Le volet Milieux aquatiques regroupe des enjeux forts pour le territoire. Plusieurs secteurs du bassin voient leur fonctionnement naturel entravé par la présence de seuils, de digues ou merlons, par la dégradation de la ripisylve, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, la dégradation des espaces de bon fonctionnement (dont les zones humides et les zones d'expansion des crues), etc. Sur le bassin versant, huit masses d'eau superficielles ont leur objectif de bon état reporté à 2021 ou 2027 du fait du paramètre « morphologie ». A cela s'ajoute les pressions polluantes qui viennent aggraver la situation (pollutions agricoles, rejets de STEP, décharges sauvages, etc.).

La stratégie votée par la CLE sur le volet Milieux aquatiques répond parfaitement à ces enjeux. Elle s'appuie largement sur des leviers incitatifs, visant entre autres à favoriser l'appropriation des milieux par les acteurs afin de développer les comportements vertueux. Elle est constituée du scénario 1 et scénario 2 sauf pour les objectifs 3.5 et 3.6 et de deux principes de règle pour la protection et la restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (zones humides et des zones d'expansion des crues).

OBJECTIF 3.1 : Rétablir la continuité sur les secteurs prioritaires

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
				/
Éléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité	+	+	+
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage	+	+	+
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle		→	→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE	→	↗	↗
	Impacts socioéconomiques	Impacts positifs pour la pêche Aides de l'agence de l'eau	Impacts très positifs pour la pêche Coûts élevés	Impacts très positifs pour la pêche Coûts élevés
Coûts financiers		€€€	€€€€	€€€€

LA STRATEGIE RETENUE

Le rétablissement de la continuité écologique est un enjeu prioritaire du bassin versant. On dénombre 158 barrages et seuils sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau dont 33 difficilement franchissables. Par ailleurs, deux espèces migratrices vivent sur le bassin versant : l'anguille et l'aloise ainsi que deux espèces patrimoniales : le barbeau méridional et le blageon.

Quatre seuils à l'aval du bassin versant ont été identifiés prioritaires : le barrage anti-sel et les seuils de la Clapière, de la Grillonne et de la Roquette. Ils seront aménagés ou arasés dans les prochaines années (travaux prévus pour 2018 ou 2021 selon les seuils). Toutefois, cela ne suffira pas à rétablir une continuité écologique suffisante pour inverser la tendance à la baisse des populations piscicoles. C'est pour cette raison que la CLE a choisi d'aller plus loin en étudiant l'aménagement ou l'arasement de seuils non prioritaires.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Le choix des seuils sur lesquels intervenir doit être étudié dans le détail pour s'assurer d'un impact significatif sur le rétablissement de la continuité écologique (par exemple adopter une logique aval-amont, notamment pour les espèces migratrices), et de l'absence d'impacts négatifs majeurs. En effet, l'arasement d'un seuil peut avoir un impact sur les échanges nappe-rivière, modifier les écoulements hydrauliques et donc l'aléa inondation et peut dégrader la biodiversité locale (ex. zones de frayères développées au niveau du seuil). Par ailleurs, certains seuils présentent une valeur patrimoniale particulière. Il faudra donc être vigilant sur ces points. Les résultats de l'étude hydraulique et hydro-morphologique se prononceront sur l'intérêt d'aménager ou d'araser certains seuils.

Le coût de mise en œuvre des dispositions retenues est de plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 3.2 : Créer une appropriation du bassin versant pour favoriser la restauration et préservation des milieux aquatiques

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		/	(U)	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle			
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques			Question de la responsabilité des zones de baignade, Risque de sur fréquentation touristique Impacts socio-économiques très positifs : appropriation des milieux, amélioration du cadre de vie, loisirs, développement du tourisme	
Coûts financiers			€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Les membres de la CLE se sont positionnés à l'unanimité sur le scénario 2 qui prévoit de développer un projet de territoire pour mettre en valeur les milieux aquatiques.

La stratégie retenue propose de nombreuses dispositions qui laissent une grande marge de manœuvre pour élaborer ce projet (officialisation de zones de baignades, aménagement d'un sentier de promenade, organisation d'évènements autour du Gapeau, campagne de ramassage des déchets, etc.). Ce projet sera détaillé dans le cadre de l'écriture du PAGD.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

L'évaluation environnementale met en avant des impacts positifs sur l'eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, les sols et sous-sols, le patrimoine culturel et le paysage. Les points de vigilance émis concernent la sur-fréquentation potentielle des sites après aménagement du cours d'eau.

Les impacts socio-économiques sont très positifs. En effet, la mise en valeur des milieux aquatiques devrait dynamiser les activités économiques liées aux loisirs et au tourisme. Par ailleurs, les riverains profiteraient d'une amélioration notable de leur cadre de vie.

Les coûts de ces mesures sont évalués à plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Stratégie retenue :		(U)	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau		+	
	Biodiversité	+	+	
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque	+	+	
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage		+	
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Coûts élevés	Coûts élevés Sensibilisation des riverains et collectivités	
Coûts financiers		€€€-€€€€	€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Sur le territoire du SAGE, huit masses d'eau voient leur objectif de bon état reporté du fait du paramètre « morphologie ». Par ailleurs, la ripisylve est très dégradée, voire inexistante sur certains secteurs du bassin versant du fait de l'urbanisation ou de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (principalement sur le Gapeau médian et aval, le Petit Réal et Meige Pan) (Lindenia, 2015).

Afin de rétablir le fonctionnement naturel du bassin versant pour qu'il remplisse pleinement ses fonctions (rôle de ralentisseur dynamique joué par les espaces de bon fonctionnement, capacité auto-épuratoire, zones d'habitats pour la faune, ...), la stratégie du SAGE prévoit de réaliser des opérations de renaturation sur les secteurs les plus dégradés, de lutter contre les espèces envahissantes et d'atténuer les pressions polluantes les plus impactantes (ex. zone tampon en sortie de STEP).

Cet objectif présente un lien fort avec les objectifs 2.1 « *Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires* » et 3.4 « *Protéger les secteurs à enjeux naturels* », qui prévoient notamment des actions sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

L'évaluation environnementale met en avant des impacts positifs sur l'eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, les risques, le patrimoine culturel et le paysage, la santé et la sécurité publique sur le long terme. Un point de vigilance concerne le lien avec le PAPI et les éventuels aménagements qui seront faits pour gérer le risque inondation.

L'analyse socio-économique met en exergue des bénéfices en termes de sensibilisation des collectivités et des riverains mais des coûts de mise en œuvre assez élevés. En effet, la mise en œuvre de la stratégie sur cet objectif se chiffre à plusieurs millions d'euros, notamment du fait des travaux d'aménagement à réaliser (renaturation, zone tampon en sortie de STEP, etc.).

OBJECTIF 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Stratégie retenue :			-Principe de règle sur la restauration et préservation des zones humides et - Principe de règle sur la restauration et la préservation des zones d'expansion des crues (U)

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque		+	+
	Bruit			
	Déchets			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle		→	→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Amélioration des connaissances	Sensibilisation des acteurs Maintien voire développement de la richesse écologique Amélioration du cadre de vie	Maintien voire développement de la richesse écologique Amélioration du cadre de vie
Coûts financiers		€€	€€-€€€	€€-€€€

LA STRATEGIE RETENUE

Cet objectif vise à mettre en œuvre une protection spécifique sur les secteurs à forts enjeux : zones humides, zone d'expansion des crues (ZEC), autres espaces de mobilité des cours d'eau, réservoirs biologiques, etc.

La CLE s'est positionnée sur deux principes de règles afin de mettre en œuvre une protection réglementaire des zones humides et des ZEC. Une étude est en cours pour déterminer l'ensemble des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. Une fois cartographiés, ils pourront également faire l'objet d'une protection réglementaire.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts environnementaux de la stratégie retenue sont très positifs du point de vue du maintien de la biodiversité et de la protection contre le risque inondation. D'un point de vue socio-économique, les dispositions prévues devraient améliorer les connaissances sur les zones humides du territoire, engendrer des comportements plus vertueux et améliorer le cadre de vie des riverains.

Le coût de mise en œuvre est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

OBJECTIF 3.5 : Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin versant

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			/	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	➡		
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Dépendront de l'étude hydraulique et hydro-morphologique	Impacts positifs sur la pêche	
Coûts financiers		€€€€	€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Une étude hydraulique et hydro-morphologique est en cours notamment pour caractériser les flux sédimentaires sur le bassin versant et déterminer une gestion des sédiments cohérente. Le scénario 2 qui proposait l'arasement des seuils sans usage pour favoriser l'apport sédimentaire au littoral n'a pas été retenu car présentant un très faible potentiel, des possibles impacts négatifs (baisse de la recharge des alluvions, accroissement de l'aléa inondation) et des coûts de mise en œuvre particulièrement élevés (plusieurs millions d'euros).

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Le coût de mise en œuvre de la stratégie retenue (scénario 1) est estimé à environ un million d'euros.

OBJECTIF 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		/	/

Éléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchets			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→		
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Amélioration forte des connaissances qui permettent une meilleure gestion des ressources et des milieux		
Coûts financiers		€€€€		

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE n'a pas eu à se prononcer sur cet objectif car l'ensemble des dispositions proposées figurait dans le scénario de base (scénario 1). Celui-ci comprend l'amélioration des connaissances sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et sur les zones humides (étude en cours) ainsi que la mise en place d'un suivi piscicole afin d'évaluer l'efficacité de la politique mise en œuvre. Il a été proposé notamment de réaliser un suivi des espèces migratrices à l'aval du barrage anti-sel.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Cela devrait contribuer à améliorer indirectement l'état des ressources en eau et des milieux, le patrimoine culturel et le paysage ainsi que préparer les acteurs au changement climatique. Le coût de mise en œuvre est évalué à plusieurs millions d'euros.



Stratégie du SAGE du bassin versant du Gapeau

VOLET INONDATIONS

Une gestion cohérente à l'échelle du bassin versant
et prenant en compte les milieux aquatiques



Les grands principes de la stratégie

- ✓ La **mise en cohérence** de la gestion des inondations **avec la gestion des milieux aquatiques**
- ✓ Le développement d'une **solidarité de bassin** intégrant les logiques amont-aval et aval-amont
- ✓ Une **coordination efficace** entre SAGE, PAPI et SLGRI
- ✓ Une **culture du risque sans faille**

VOLET INONDATIONS

Enjeux prioritaires (issus du diagnostic Sage)

- ➡ La valorisation des ZEC et la restauration des restanques (enjeu prioritaire)

Enjeux secondaires (issus du diagnostic Sage)

- L'aménagement du territoire et de l'occupation du sol
- La recherche de stratégies d'entretien voire de renaturation des cours d'eau efficaces et adaptées à la diversité des situations
- La gestion quantitative des eaux pluviales cohérente à l'échelle du bassin-versant
- Le développement de la solidarité amont-aval entre communes

Scénario tendanciel



La mise en place de la GEMAPI peut favoriser une intégration des enjeux « Milieux aquatiques » et « Risques inondation »

Une gestion des inondations à l'échelle du bassin-versant plus cohérente grâce à la mise en œuvre du PAPI



L'accroissement de l'artificialisation du territoire avec des risques de ruissellement identifiés (Carnoules, Hyères, Cuers, Collobrières, La Crau et Pignans)

L'augmentation de l'exposition de la population et des activités économiques aux risques inondation, notamment du fait des submersions marines (*changement climatique*)



Une gestion du risque inondation qui ne protège pas assez les milieux (ex. artificialisation des berges, aménagement du territoire qui favorise les ruissellements, etc.)

La stratégie retenue

Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 4.1 : Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques		(U)	/
Objectif 4.2 : Limiter l'aléa inondation lié aux ruissellement et aux débordements de cours d'eau			- Principe de règle sur la limitation de l'imperméabilisation des zones de rétention
Objectif 4.3 : Développer la culture du risque inondation			
Objectif 4.4 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes			/
Objectif 4.5 : Développer une solidarité de bassin			/

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau est porteur d'un Programme d'Aménagement et de Prévention des Inondations (PAPI) et co-animateur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), de nombreuses actions de gestion des inondations sont déjà mises en œuvre par ailleurs (gestion de crise, sensibilisation etc.). Le rôle du SAGE sera principalement d'assurer la coordination stratégique entre les différents projets, de manière à ce que les milieux aquatiques soient intégrés systématiquement à la gestion des inondations. Il pourra venir appuyer les actions du PAPI et les orientations de la SLGRI, voire les compléter par sa portée réglementaire.

La stratégie votée par la CLE sur ce volet s'inscrit dans cette perspective. Elle est constituée d'un mix du scénario 1 et du scénario 2 ainsi que d'un principe de règle. C'est sur les objectifs 4.1 et 4.5 que le SAGE a un intérêt majeur.

OBJECTIF 4.1 : Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		(U)	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité	+		
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque	+		
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Gestion des milieux par les riverains	Appropriation des milieux Amélioration du cadre de vie	
	Coûts financiers	€€€	€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Etant donné que des projets spécifiques à la gestion des inondations sont en cours sur le territoire (PAPI, SLGRI), le rôle principal du SAGE pour ce volet est d'assurer la bonne prise en compte des milieux aquatiques dans la mise en œuvre de la gestion des inondations ainsi que de l'articulation avec le PAPI et la SLGRI.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts de la stratégie retenue concernent principalement la préservation des milieux aquatiques, les coûts évités de la protection contre les inondations ainsi qu'une meilleure sécurité publique. La responsabilisation des riverains devrait permettre un développement de comportements vertueux sur le long terme.

Les mesures retenues dans la stratégie se chiffrent à plusieurs centaines de milliers d'euros.

OBJECTIF 4.2 : Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Stratégie retenue :		/	- Principe de règle sur la limitation de l'imperméabilisation des zones de rétention

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque	+		+
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique	+		+
	Portée temporelle	→		→
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Sensibilisation Dommages évités Sécurité des personnes Coûts supportables		Acceptabilité sociale ? Dommages évités Coût d'opportunité
Coûts financiers		€€€		€€

LA STRATEGIE RETENUE

Cet objectif contient de nombreuses dispositions inscrites dans le PAPI et la SLGRI. Elles sont complétées par un principe de règle pour maîtriser l'imperméabilisation des sols sur les zones jouant un rôle de rétention (par exemple, sur la plaine de Cuers).

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les effets de ces mesures concernent principalement l'exposition au risque inondation : elles devraient permettre l'évitement de dommages et améliorer la sécurité des personnes. Comme pour chaque objectif s'appuyant sur le levier réglementaire, une vigilance est conseillée sur ce point. Un travail de communication et pédagogie sera à conduire par le syndicat pour garantir une adhésion à la démarche et faire comprendre la règle de limitation de l'imperméabilisation des sols sur les zones jouant un rôle de rétention des eaux.

OBJECTIF 4.3 : Développer la culture du risque inondation

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique	+	+	
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque	+	+	
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique	+	+	
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Réduction de la vulnérabilité Amélioration de la sécurité des personnes Dommages évités	Forte réduction de la vulnérabilité Forte amélioration de la sécurité des personnes Dommages évités	
Coûts financiers		€€€	€€€-€€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE s'est positionnée pour compléter les mesures de sensibilisation prévue dans le PAPI et la SLGRI par des campagnes de sensibilisation très larges ciblant l'ensemble des acteurs du territoire potentiellement vulnérables aux inondations.

La stratégie prévoit une sensibilisation adaptée à chaque public et la plus individualisée possible pour s'assurer d'une bonne compréhension des messages délivrés.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les effets de ces mesures concernent la vulnérabilité au risque inondation : elles devraient permettre l'évitement de dommages et améliorer la sécurité des personnes.

Le coût de mise en œuvre est évalué entre plusieurs centaines de milliers d'euros à plusieurs millions d'euros.

OBJECTIF 4.4. : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		/	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique	+		
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque	+		
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique	+		
	Portée temporelle	→		
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques	Réduction de la vulnérabilité Amélioration de la sécurité des personnes Dommages évités		
Coûts financiers		€€€		

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE a retenu le scénario 1, qui reprend les actions du PAPI et de la SLGRI. Le scénario 2 qui proposait de sensibiliser les acteurs pour éviter les aménagements dans les zones inondables n'a pas été retenu.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les effets de la stratégie sur cet objectif concernent la vulnérabilité au risque inondation : elle devrait permettre l'évitement de dommages et améliorer la sécurité des personnes.

Le coût de mise en œuvre est évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros.

OBJECTIF 4.5 : Développer une solidarité de bassin

Stratégie retenue :		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		/		/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique		+	
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque		+	
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique		+	
	Portée temporelle		→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
	Impacts socioéconomiques		Solidarité de bassin Economies d'échelle Cohérence de la gestion des inondations	
Coûts financiers			€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Cet objectif est l'un des plus importants du volet Inondation. Avec l'objectif 4.1, c'est sur celui-ci que le SAGE apporte une réelle plus-value en termes de gestion des inondations. La stratégie du SAGE prévoit de développer une solidarité de bassin, intégrant une logique à la fois amont-aval mais également aval-amont.

L'idée est de travailler à l'échelle intercommunale (dans la limites des compétences des collectivités) afin de mutualiser les moyens humains et matériels, mettre en œuvre un aménagement cohérent avec les risques inondations (ruissellement, débordement de cours d'eau et submersion marine) et gérer les inondations avant, pendant et après les crues de manière collective et cohérente.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les effets de ces dispositions sur cet objectif concernent la vulnérabilité au risque inondation : elles devraient permettre l'évitement de dommages et améliorer la sécurité des personnes.

Le coût de mise en œuvre est évalué à plusieurs centaines de milliers d'euros.

VOLET GOUVERNANCE

Des moyens de communication et d'animation
à la hauteur des ambitions du SAGE



Les grands principes de la stratégie

- ✓ Une **coordination claire et efficace** des différents projets liés à l'aménagement et à l'environnement sur le territoire
- ✓ Une **visibilité du SAGE** auprès des acteurs
- ✓ Le Syndicat et la CLE identifiés comme **acteurs incontournables de la gestion de l'eau**
- ✓ Une **diffusion des connaissances** à l'ensemble des acteurs
- ✓ Une **adhésion et implication** des acteurs du territoire dans le projet de SAGE

VOLET GOUVERNANCE

Enjeux prioritaires (issus du diagnostic Sage)

- ➔ Coordination du SAGE avec démarches liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement
- ➔ Coordination du SAGE avec les démarches liées à la gestion du risque inondation
- ➔ Préparation de la réforme GEMAPI
- ➔ La pérennisation de la concertation sur le territoire au-delà de la démarche d'élaboration du SAGE

Enjeux secondaires (issus du diagnostic Sage)

- La mutualisation de la communication

Scénario tendanciel



Possibles transferts de compétences au Syndicat du bassin-versant du Gapeau pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

Lisibilité des politiques mises en œuvre entravée par un manque de coordination et communication

Une prise en compte des milieux aquatiques insuffisante dans la gestion des inondations

La stratégie retenue

Objectif	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Objectif 5.1 : Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE			/
Objectif 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local		(U)	/
Objectif 5.3 : Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs			/
Objectif 5.4 : Associer l'ensemble des acteurs à la démarche			/

Le volet Gouvernance a pour objectif de définir le pilotage du SAGE pour assurer la réussite de sa mise en œuvre et l'adhésion des acteurs au projet.

La stratégie votée par la CLE sur le volet Gouvernance reprend l'ensemble des propositions étudiées dans le cadre des scénarios alternatifs. Elle est constituée d'un mix du scénario 1 et du scénario 2. Aucun principe réglementaire n'est envisageable pour ce volet.

OBJECTIF 5.1 : Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
			/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau		+	
	Biodiversité		+	
	Adaptation au changement climatique		+	
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE	→	↗	
Impacts socioéconomiques		Sensibilisation des acteurs Diffusion des connaissances	Accompagnement des acteurs aux changements de pratiques Sensibilisation des acteurs Visibilité du SAGE et du Syndicat	
Coûts financiers		€€	€€-€€€	

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE a retenu le scénario le plus ambitieux qui prévoit une stratégie de communication forte et des moyens d'animation supplémentaires pour mettre en œuvre le SAGE. Ce choix est cohérent avec les choix faits sur les volets plus « techniques » qui impliquent le déploiement de leviers doux à plusieurs échelles et sur des thématiques diverses (accompagnement personnalisé, formation, sensibilisation, organisation d'évènement, etc.).

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les impacts sur l'environnement seront indirects. En effet, c'est via la communication et la sensibilisation que les pratiques des acteurs changeront et que l'état des ressources en eau et des milieux s'améliorera.

Le coût financier de ces mesures est estimé à quelques dizaines voire centaines de milliers d'euros.

OBJECTIF 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		(U)	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau	+	+	
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle	→	→	
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE	↗	↗	
	Impacts socioéconomiques	Visibilité du SAGE	Meilleure compréhension des démarches liées à l'environnement, de leur rôle et de leur articulation	
Coûts financiers		€€	€€	

LA STRATEGIE RETENUE

Le territoire va connaître de grands changements en matière d'organisation institutionnelle. La mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et de la GEMAPI peuvent constituer une opportunité pour regrouper les compétences liées à l'eau à l'échelle du bassin versant.

Par ailleurs, étant données les nombreuses démarches à l'œuvre sur le territoire, une cohérence entre l'ensemble des outils de protection de l'environnement et d'aménagement est à promouvoir pour assurer la pérennité des actions engagées, les renforcer et optimiser les financements. Le SAGE a vocation à développer une vision intégrée, cohérente et adaptée aux besoins du territoire dans lesquelles ces initiatives trouvent leur place. C'est dans cette perspective que les membres de la CLE ont choisi le scénario le plus ambitieux pour répondre à cet objectif. L'idée est d'éviter les doublons et les incohérences tout en valorisant les différentes initiatives, en assurant la visibilité du SAGE et en asseyant l'autorité de la CLE sur le bassin versant. Le Syndicat et la CLE doivent être identifiés comme des acteurs incontournables de la gestion de l'eau.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Les dispositions proposées dans la stratégie devraient avoir des impacts très positifs en termes de sensibilisation de acteurs, de mise en commun des réflexions entre les différents porteurs de projets et de visibilité du SAGE.

Le coût de mise en œuvre de ces mesures est de quelques dizaines de milliers d'euros.

OBJECTIF 5.3 : Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		/	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle			
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Amélioration des connaissances et de leur diffusion Sensibilisation des acteurs Visibilité du SAGE		
Coûts financiers		€€-€€€		

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE n'a pas eu à se prononcer sur cet objectif car l'ensemble des dispositions proposées figurait dans le scénario de base (scénario 1). Il prévoit la création d'un observatoire de l'eau. C'est une mesure phare du SAGE puisqu'elle répond à une réelle attente des acteurs du territoire en termes d'amélioration des connaissances et de diffusion au plus grand nombre. Elle favorise également la visibilité du SAGE et assoit l'autorité de la CLE et du Syndicat sur le territoire.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

La création d'un observatoire de l'eau aura de nombreux effets positifs en termes de sensibilisation des acteurs. Elle facilitera également la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'eau.

Il devrait coûter quelques dizaines voire centaines de milliers d'euros. Des coûts de fonctionnement de quelques dizaines de milliers d'euros par an sont également à prévoir pour le faire vivre (mise à jour des données, bulletin de communication, etc.).

OBJECTIF 5.4 : Associer l'ensemble des acteurs à la démarche

Stratégie retenue :	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
		/	/

Eléments d'aide à la décision				
Evaluation environnementale	Eau			
	Biodiversité			
	Adaptation au changement climatique			
	Air et Energie			
	Sol et sous-sol			
	Risque			
	Bruit			
	Déchet			
	Patrimoine culturel et paysage			
	Santé et sécurité publique			
	Portée temporelle			
	Portée spatiale			
	Tendance avec le SAGE			
Impacts socioéconomiques		Adhésion à la démarche Visibilité du SAGE Sensibilisation des acteurs		
Coûts financiers		€€		

LA STRATEGIE RETENUE

La CLE n'a pas eu à se prononcer sur cet objectif car l'ensemble des dispositions proposées figurait dans le scénario de base (scénario 1).

Afin de garantir une adhésion au projet du SAGE et de favoriser la réussite des campagnes de sensibilisation menées dans le cadre des autres volets, le syndicat devra veiller à associer l'ensemble des acteurs du territoire à la démarche, en les informant régulièrement de l'avancée du projet et de leur possibilités d'implication. Ceci pourra être réalisé par plusieurs moyens, en capitalisant l'existant : organisation de réunions publiques, publication d'un bulletin trimestriel, site web mis à jour régulièrement, panneaux d'information en mairie, etc.

L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE, SOCIO-ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA STRATEGIE

Cet objectif favorisera l'adhésion des acteurs au projet. Il garantit la légitimité et la pérennité du SAGE sur le territoire.

Le coût de mise en œuvre de cet objectif est estimé à quelques dizaines de milliers d'euros.

5. COHERENCE ET CONTRIBUTION DE LA STRATEGIE DU SAGE AU SDAGE ET A SON PDM

La stratégie du SAGE retenue par les membres de la CLE est cohérente avec les orientations du SDAGE et les mesures du Programme de Mesures (PDM) 2016-2021. Pour chacune des orientations fondamentales du SDAGE et mesures prévues dans le PDM sur le bassin versant, au moins un objectif de la stratégie y répond. Les tableaux suivants présentent les objectifs du SAGE qui répondent aux orientations fondamentales du SDAGE et aux mesures du PDM.

Tableau 5 : Contribution de la stratégie du SAGE aux orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021

N° O.F.	Orientations fondamentales du SDAGE	Objectifs du SAGE qui répondent à cette orientation
O.F. 0	S'adapter aux effets du changement climatique	Tous les objectifs de la stratégie
O.F. 1	Privilégier les préventions et les interventions à la source pour plus d'efficacité	Objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 1.6, 2.2
O.F. 2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques	Objectifs 2.1.2, 2.2, 3.3, 3.4, 4.1
O.F. 3	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	Objectifs 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2, 2.3, 3.2
O.F. 4	Renforcer la gestion par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	Tous les objectifs de la stratégie, mais particulièrement les objectifs 1.3, 1.4, 2.1.3, 3.2, 3.5, 4.5, 5.2, 5.4
O.F. 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	Tous les objectifs du volet Qualité et les objectifs 1.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1
<i>O.F. A5</i>	<i>Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle</i>	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.3, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1
<i>O.F. B5</i>	<i>Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</i>	Tous les objectifs du volet Qualité et les objectifs 1.1, 3.3, 3.4, 4.1
<i>O.F. C5</i>	<i>Lutter contre les pollutions par substances dangereuses</i>	Tous les objectifs du volet Qualité et les objectifs 3.2, 3.3, 3.4, 4.1
<i>O.F. D5</i>	<i>Lutter contre les pollutions par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles</i>	Tous les objectifs du volet Qualité
<i>O.F. E5</i>	<i>Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine</i>	Tous les objectifs du volet Qualité et les objectifs 3.2, 3.3, 3.4, 4.1
O.F.6	Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides	Tous les objectifs du volet Milieux aquatiques et les objectifs 1.1, 2.1.3, 4.1
<i>O.F.A6</i>	<i>Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</i>	Tous les objectifs du volet Milieux aquatiques
<i>O.F.B6</i>	<i>Préserver, restaurer et gérer les zones humides</i>	Objectifs 3.3, 3.4, 3.6, 4.1
<i>O.F.C6</i>	<i>Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau</i>	Tous les objectifs du volet Milieux aquatiques et les objectifs 1.1, 2.1.3, 4.1
O.F.7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	Tous les objectifs du volet Quantité
O.F. 8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	Tous les objectifs du volet Inondations

Tableau 6 : Contribution de la stratégie du SAGE au PDM 2016-2021

RESSOURCES SUPERFICIELLES			
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état			
Pressions	Numéro de la mesure	Mesures	Objectifs du SAGE qui répondent à cette mesure
Altération de l'hydrologie	MIA0602	Réaliser une opération de restauration de zone humide	Objectifs 3.2, 3.3, 3.4
Altération de la morphologie	MIA 0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques	Objectifs 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6
Altération de la morphologie	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)	Objectif 3.1
Pollution diffuse par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Objectifs 2.1.1, 2.2.2, 2.2
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles	Objectifs 2.1.1, 2.2.2, 2.2
	COL0201	Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricole et/ou utiliser des pratiques alternatives	Objectifs 2.1.1, 2.2.2, 2.2
Pollution ponctuelle urbaine et industrielle hors substance	ASS0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur portant sur la réduction des pollutions associées à l'assainissement	Objectifs 2.1.1, 2.2.2, 2.3
	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement	Objectifs 2.1.1, 2.2.2
	ASS0302	Réhabiliter ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Objectifs 2.1.1, 2.2.2
	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)	Objectifs 2.1.1, 2.2.2
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	Objectifs 2.1.1, 2.2.2
Prélèvements	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture	Objectifs 1.1, 1.3, 1.5
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économies d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	Objectifs 1.2, 1.3, 1.5
	RES0203	Mettre en place un dispositif d'économies d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat	Objectifs 1.3, 1.5
	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	Objectifs 1.1
	RES0303	Mettre en place des modalités de partage de la ressource en eau	Objectifs 1.1, 1.3
Mesures spécifiques au registre des zones protégées			
Pollution par les nitrates	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la Directive Nitrates	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées à la fertilisation dans le cadre de la Directive Nitrates	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2
	AGR0803	Réduire la pression azotée liée aux élevages dans le cadre de la Directive Nitrates	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3, 2.2

RESSOURCES COTIERES			
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état du milieu marin (DCSMM)			
Pressions	Numéro de la mesure	Mesures	Objectifs du SAGE qui répondent à cette mesure
Activités maritimes	MIA0701	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel	Objectif 3.4
Autres pressions	GOU0202	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	Objectifs 2.3, 3.3

RESSOURCES SOUTERRAINES : LES ALLUVIONS DU GAPEAU			
Mesures pour atteindre les objectifs de bon état			
Pressions	Numéro de la mesure	Mesures	Objectifs du SAGE qui répondent à cette mesure
Intrusion salée	RES0303	Mettre en place des modalités de partage de la ressource	Objectifs 1.1, 1.2, 1.3
Pollutions diffuses par les nutriments	AGR0503	Élaborer un plan d'action sur une seule AAC	Objectif 2.2
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.1.3
Prélèvements	RES0301	Mettre en place un Organisme Unique de Gestion Collective en ZRE	Objectif 1.1
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau	Objectifs 1.1, 1.2, 1.3
Mesures spécifiques du registre des zones protégées			
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole	AGR0201	Limiter les transferts de fertilisants et l'érosion dans le cadre de la directive Nitrates	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.2
	AGR0301	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation dans le cadre de la directive Nitrates	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.2
Qualité des eaux destinées à la consommation humaine	AGR0301	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire	Objectifs 2.1.1, 2.1.2, 2.2

6. APRES ? LES PROCHAINES ETAPES

6.1 LA REDACTION DES DOCUMENTS DU SAGE

La stratégie votée par les membres de la CLE le 6 juillet 2017 fixe une ambition très forte pour le futur SAGE. **Elle donne le cap pour la rédaction à venir des documents du SAGE** (PAGD, règlement et évaluation stratégique environnementale). **Les priorités, les grandes orientations et les choix techniques et stratégiques faits par la CLE seront déclinés et détaillés dans ces documents.**

La stratégie retenue est également très transversale puisque sur l'ensemble des cinq volets, des orientations présentant un intérêt majeur pour le territoire ont été décidées :

- Une gestion quantitative des ressources qui va au-delà des résultats de l'étude volumes prélevables pour s'assurer d'un respect des milieux aquatiques sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau et tout au long de l'année,
- Des efforts en termes de baisse des pressions polluantes partagés entre tous les acteurs du territoire,
- Une revalorisation des milieux aquatiques pour retrouver l'équilibre fonctionnel du bassin versant,
- Une gestion des inondations solidaire et cohérente,
- Des moyens de communication et d'animation à la hauteur des enjeux du territoire.

La stratégie s'articule autour de mesures incitatives fortes et de neuf principes de règle. Cette association de moyens d'intervention (sensibilisation et réglementaire) devrait permettre d'atteindre des premiers résultats assez rapidement et de garantir un bon état des ressources en eau et des milieux de façon pérenne.

Cette stratégie est le fruit d'un grand travail de concertation, travail qui devra perdurer au cours des prochaines étapes pour maintenir la mobilisation des acteurs et l'adhésion à la démarche.

6.2 LE SUIVI ET L'EVALUATION DU SAGE

Les effets du SAGE sur la ressource seront suivis par le biais d'indicateurs dont la piézométrie, les prélèvements et la qualité de l'eau, qui constituent les paramètres de base représentatifs de l'état des masses d'eau et pressions. D'autres indicateurs seront définis en fonction des objectifs sectoriels à atteindre. Les indicateurs quantifiables seront préférés aux indicateurs qualitatifs, toujours sujets à appréciation.

Un tableau de bord permettra de suivre la mise en œuvre des actions envisagées pour répondre aux objectifs du SAGE. Des bilans intermédiaires seront établis pour réorienter au besoin l'action et redéfinir les priorités. La CLE disposera ainsi d'éléments objectifs pour évaluer la démarche et ajuster les moyens dans le cadre d'une procédure de modification ou de révision.

7. CONCLUSION GLOBALE

La stratégie du SAGE du bassin versant du GAPEAU, élaborée à ce stade, s'appuie sur la construction d'un projet politique solide et global qui assure la pérennité et la légitimité de sa gouvernance et permet d'inscrire la gestion de l'eau au cœur de l'aménagement des territoires.

Les vulnérabilités, à la fois de la ressource en eau et du risque inondation, seront palliées notamment grâce à la préservation et la restauration des milieux aquatiques et des cours d'eau. Ainsi, des ambitions fortes sont formulées sur le levier accompagnement réglementaire. Enfin, l'amélioration de la qualité de l'eau cible plus particulièrement la pérennisation des efforts de la profession agricole et des collectivités, la lutte contre les pollutions par ruissellement ou encore dues à une mauvaise gestion des eaux pluviales.

De plus, les objectifs envisagés s'inscrivent en cohérence avec le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, et participent également à l'application de son programme de mesures. Le tableau suivant récapitule les grands principes de la stratégie par volet du SAGE.

Les étapes de travail à venir permettront de préciser le contenu du SAGE sur certains points via les différents documents qui le composeront à terme : plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE), plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques du SAGE, règlement du SAGE et évaluation stratégique environnementale.



Les grands principes de la stratégie : synthèse

QUANTITÉ

- ✓ Une gestion quantitative à mettre en œuvre **avec l'ensemble des acteurs du territoire**
- ✓ Une adaptation des prélèvements **aux besoins des milieux**
- ✓ Des économies d'eau **avant** la création de nouvelles ressources
- ✓ Des échanges nappe-rivières **mieux compris et mieux gérés**
- ✓ Une intelligence collective mise à profit pour des **solutions de sécurisation coût-efficaces**
- ✓ Des **alternatives innovantes** pour créer de nouvelles ressources

QUALITÉ

- ✓ Un **effort de dépollution à partager** entre tous les acteurs
- ✓ Un **accompagnement personnalisé** aux changements de pratiques qui permet une adaptation progressive et supportable financièrement
- ✓ Des **règles pour traiter les enjeux «orphelins»** du territoire
- ✓ Une adaptation des normes de rejets à la **capacité épuratoire des milieux**

VOLET INONDATIONS

- ✓ La **mise en cohérence** de la gestion des inondations **avec la gestion des milieux aquatiques**
- ✓ Le développement d'une **solidarité de bassin** intégrant les logiques amont-aval et aval-amont
- ✓ Une **coordination efficace** entre SAGE, PAPI et SLGRI
- ✓ Une **culture du risque sans faille**

MILIEUX AQUATIQUES

- ✓ Un **projet de territoire** audacieux qui **valorise les milieux aquatiques et promeut une identité de bassin versant**
- ✓ Une ambition forte pour **rétablir le bon fonctionnement naturel des cours d'eau**
- ✓ Une **approche spécifique pour les zones à forts enjeux** (réservoirs biologiques, zones humides, zones d'expansion des crues)
- ✓ Une **protection réglementaire des espaces de bon fonctionnement** des cours d'eau
- ✓ Le **développement d'une culture de l'eau** pour favoriser les comportements vertueux sur le long terme

GOUVERNANCE

- ✓ Une **coordination claire et efficace** des différents projets liés à l'aménagement et à l'environnement sur le territoire
- ✓ Une **visibilité du SAGE** auprès des acteurs
- ✓ Le Syndicat et la CLE identifiés comme **acteurs incontournables de la gestion de l'eau**
- ✓ Une **diffusion des connaissances** à l'ensemble des acteurs
- ✓ Une **adhésion et implication** des acteurs du territoire dans le projet de SAGE

ANNEXES : LE TABLEAU DES DISPOSITIONS DE LA STRATEGIE

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUANTITE : DEVELOPPER UNE GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN COHERENCE AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	Objectif 1.1: Mettre en place une gestion collective des ressources superficielles qui permette le respect des milieux aquatiques	➤ Assurer le respect des débits réservés ➤ Préserver les ressources du territoire et assurer le respect des Débits Objectifs d'Etiage (inscription des Volumes Maximum Prélevables dans le règlement du SAGE) ➤ Assurer la bonne mise en œuvre du Plan de Gestion des Ressources en Eau (PGRE) ➤ Mettre en place l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)	➤ Etudier l'impact local des prélèvements superficiels (notamment sur le tronçon du Gapeau médian et sur le Réal Martin) (inclus dans le PGRE) ➤ Etudier et améliorer la gestion des canaux pour limiter l'impact local des prélèvements (Inclus dans le PGRE) ➤ Améliorer le suivi quantitatif des cours d'eau (inclus dans le PGRE) ➤ Moderniser les canaux (inclus dans le PGRE) ➤ Moduler les débits réservés selon les saisons dans le respect des milieux aquatiques	➤ Instaurer une règle pour suivre les prélèvements entraînant un impact local sur la ressource ➤ Instaurer une règle pour limiter l'impact des forages sur l'équilibre des ressources
	Objectif 1.2: Assurer la durabilité de la nappe alluviale du Gapeau, classée ressource majeure pour l'AEP	➤ Mettre à disposition des services de l'Etat les données de suivi des alluvions du Gapeau sous ADES (conductivité et niveau piézométrique)	➤ Améliorer les connaissances sur les forages domestiques en priorité sur les alluvions du Gapeau (sensibilisation des riverains) ➤ Sensibiliser les foreurs à déclarer les forages	
	Objectif 1.3 : Prévenir les conflits d'usages	➤ Elaborer en concertation avec les préleveurs un protocole de gestion de crise qui assure le partage équitable de la ressource et le respect des milieux aquatiques	➤ Favoriser le dialogue entre usagers autour d'évènements de concertation (par ex. utilisation de l'outil Wat-A-Game) ➤ Rappeler aux usagers la réglementation liée aux prélèvements dans les ressources par un accompagnement individualisé	➤ Instaurer une règle pour compenser toutes nouvelles autorisations par des économies d'eau
	Objectif 1.4: Améliorer la sécurisation de l'eau sur le territoire	➤ Inciter les usagers à étudier et comparer les différentes solutions de sécurisation pour mettre en œuvre celles qui sont les plus pertinentes d'un point de vue environnemental et économique	➤ Amorcer une réflexion collective pour profiter d'économies d'échelle dans la sécurisation de l'eau ➤ Favoriser les partenariats entre usagers et collectivités pour engager une coordination avec la SCP pour l'approvisionnement en eau du territoire ➤ Créer de nouvelles ressources (bassin de rétention, retenues collinaires, unité de stockage) si nécessaire (après avoir étudié les potentiels d'économies d'eau) ➤ Etudier les possibilités de réinfiltration dans le milieu ➤ Encourager à la réutilisation des eaux usées traitées	
	Objectif 1.5 : Sensibiliser l'ensemble des usagers à l'utilisation économe des ressources en eau (Particulier, Collectivité, touriste...)	➤ Etudier et réaliser des économies d'eau avant de créer de nouvelles ressources ➤ Communiquer sur les bonnes pratiques ➤ Inciter les communes à l'amélioration des rendements des réseaux (argumentaire sur les coûts évités, les pénalités, etc.)	➤ Mener des campagnes de sensibilisation ambitieuses auprès des usagers pour inciter aux comportements économes en eau (riverains, camping, artisans, agriculteurs , etc.) ➤ Inciter aux économies d'eau dans le patrimoine public (bâtiments, espaces verts ...) ➤ Communiquer sur les variations de débits du Gapeau liées à l'utilisation des forages ➤ Rappeler la réglementation sur la déclaration des ouvrages domestiques (en dessous de 1000 m³/an)	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUANTITE : DEVELOPPER UNE GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN COHERENCE AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	Objectif 1.6 : Améliorer les connaissances sur les ressources et les prélèvements	➤ Améliorer les connaissances sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau et usages du territoire et accompagner à l'adaptation au changement climatique	➤ Etudier les potentialités des karts ➤ Améliorer les connaissances sur les échanges nappe/rivière (programme de recherche ?) ➤ Améliorer les connaissances sur l'intrusion d'eau salée ➤ Etudier l'impact des prélèvements souterrains (notamment non déclarés) sur les débits du Gapeau ➤ Etudier les pratiques culturelles (avec/sans irrigation) ➤ Etudier le rôle des canaux d'irrigation dans l'alimentation de la nappe ➤ Améliorer les connaissances sur l'aménagement du territoire, en intégrant une vision prospective	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUALITE : ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU	Objectif 2.1.1: Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : Accompagner les acteurs vers des bonnes pratiques	➤ Encourager à la réalisation/mise à jour de diagnostics de réseaux d'assainissement et de schémas directeurs d'assainissement ➤ Encourager à l'élaboration/mise à jour de schémas directeurs des eaux pluviales ➤ Sensibiliser les particuliers et les collectivités pour la mise aux normes de leurs installations d'assainissement ➤ Appuyer les SPANC et mettre en œuvre une coopération inter-SPANC ➤ Engager un partenariat avec la chambre d'agriculture pour intégrer davantage dans le conseil aux agriculteurs la prise en compte des ressources en eau et milieux aquatiques ➤ Encourager à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (agriculteurs, collectivités et particuliers)	➤ Réaliser un suivi personnalisé des gestionnaires des STEP identifiées comme impactantes pour optimiser le fonctionnement des stations et limiter leur impact sur les milieux récepteurs (notamment à l'étiage) ➤ Favoriser le développement des réseaux séparatifs (Assainissement/Pluvial) ➤ Inciter à l'évacuation des eaux de vidanges des piscines vers les réseaux collectifs d'eau pluviale ou à défaut sur le terrain naturel (après 15 jours sans traitement) ou Inciter à définir des modalités d'évacuation des eaux de vidanges des piscines définies en accord avec les mairies ➤ Inciter au développement des aires de lavage et former les agriculteurs à leur bonne utilisation ➤ Accompagner les centres équestres à la mise aux normes de leur installation ➤ Valoriser les fumiers et autres déchets organiques issus des centres équestres ➤ Informer les établissements publics et les entreprises de l'utilisation de techniques de bio-nettoyage ➤ Récupérer les déchets dangereux des particuliers dans les déchèteries ➤ Lutter contre les décharges sauvages sur l'ensemble du territoire ➤ Rétablir les bandes enherbées le long des cours d'eau ➤ Travailler sur le développement de la ripisylve ➤ Sensibiliser les acteurs à la réglementation sur les normes de rejets et les pratiques d'épandage ➤ Sensibiliser les riverains (notamment les plus jeunes) sur l'environnement (ressources en eau, déchets sauvages, etc.).	
	Objectif 2.1.2 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : Encadrer les usages les plus impactants	➤ Etudier et mettre en œuvre les actions de réduction des pollutions des STEP : traitement tertiaire, dispersion des rejets, zone tampon en sortie de STEP ➤ Rappeler la réglementation pour les mises en conformité des STEP non conformes ➤ Rappeler la réglementation sur les eaux pluviales aux collectivités et entreprises du territoire ➤ Inciter à la compensation suite à l'imperméabilisation des sols pour éviter la hausse des ruissellements de polluants vers les cours d'eau (lien fort avec le volet Quantité et le volet Inondations)	➤ Etudier les possibilités de traitement des eaux pluviales sur les zones présentant des ruissellements importants ➤ Inciter à la mise en place de traitement des eaux pluviales sur les canaux d'irrigation avant rejet au milieu ➤ Inciter les communes à encadrer le développement des centres équestres (PLU) ➤ Favoriser les bonnes pratiques agricoles ➤ Communiquer sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	➤ Instaurer une règle sur le traitement des eaux pluviales ➤ Instaurer une règle sur la compensation à l'imperméabilisation

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET QUALITE : ATTEINDRE LE BON ETAT DES MASSES D'EAU	Objectif 2.1.3 : Améliorer l'état qualitatif des masses d'eau en agissant sur les pressions identifiées prioritaires : <i>Gérer les flux de polluants cumulés</i>	➤ Définir les flux maximum admissibles par secteur homogène sur l'ensemble du bassin versant	➤ Faire un lien avec l'enjeu quantité sur la question de la salinisation des terres ➤ Sensibiliser les particuliers à l'impact qualitatif des forages	➤ <u>Instaurer une règle pour renforcer les exigences de traitement avant rejet au milieu récepteur sur les masses d'eau présentant des impacts cumulés significatifs</u>
	<u>Objectif 2.2:</u> Restaurer et préserver les captages en eau potable du territoire	➤ Achever la mise en place des périmètres de protection de captages ➤ Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages prioritaires	➤ Inciter aux bonnes pratiques sur les PNAC (Portion Nappe Alimentant un Captage) ou AAC (Aires d'Alimentation de Captage) des captages non prioritaires identifiés vulnérables (par ex. captages de Solliès-Pont, Puget-Ville, des îles)	
	<u>Objectif 2.3:</u> Améliorer le suivi et les connaissances sur la qualité des masses d'eau	➤ Mettre en œuvre un suivi qualitatif des masses d'eau notamment sur les secteurs agricoles du bassin du Réal Martin ➤ Améliorer les connaissances sur la capacité d'autoépuration des cours d'eau	➤ Suivre des néo-polluants et substances dangereuses (notamment les substances pharmaceutiques humaines et vétérinaires) ➤ Valoriser la démarche PRO' baie (programme de protection des milieux aquatiques visant à limiter les rejets polluants des entreprises) mise en œuvre dans le cadre du contrat de baie ➤ Etudier l'impact qualitatif des forages ➤ Etudier le lien entre continuité écologique et qualité des eaux (renouvellement des alluvions) ➤ Suivre la conductivité des alluvions et gérer la nappe selon la conductivité au niveau des terres agricoles	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR RETROUVER L' EQUILIBRE FONCTIONNEL DU BASSIN-VERSANT	Objectif 3.1 : Rétablir la continuité écologique sur les secteurs prioritaires	➤ Inciter à l'aménagement rapide des quatre seuils identifiés comme prioritaires	➤ Etudier le rétablissement de la continuité écologique avec l'aménagement ou l'arasement des seuils difficilement franchissables ➤ Identifier les seuils sans usage et étudier l'opportunité de leur arasement ➤ Intégrer la logique aval-amont dans l'aménagement et l'arasement des seuils (au moins pour l'anguille)	
	Objectif 3.2 : Créer une appropriation du bassin-versant pour favoriser la restauration et préservation des milieux aquatiques		Rassembler les acteurs autour d'un projet d'aménagement commun pour mettre en valeur les milieux aquatiques du bassin-versant avec l'accord des propriétaires: ➤ Inciter à la création de zones de baignade officielles ➤ Réfléchir à la création d'un sentier de promenade le long du Gapeau et du Réal Martin ➤ Mettre en place de manière régulière des opérations de ramassage des déchets aux bords des cours d'eau ➤ Sensibiliser à la gestion des déchets pour éviter les dépôts sur les berges ➤ Développer l'appropriation des cours d'eau par la pratique de la pêche (ex. no kill) ➤ Sensibiliser et former les riverains à l'entretien des cours d'eau (ripisylve, espèces invasives, merlons, déchets, ...) ➤ Mener un projet de sensibilisation et d'éducation autour des ressources en eau du territoire : « les droits et devoirs des riverains » ➤ Placer des panneaux de sensibilisation sur les espaces à protéger (incitation aux bonnes pratiques) ➤ Développer des partenariats pédagogiques avec les écoles, les services jeunesse, les industries, ... ➤ Développer un outil spécifique « Gapeau » pour la sensibilisation (Fête du Gapeau créé par le contrat de baie des îles d'or) ➤ Organiser des expositions ou concours de photos des milieux et des espèces remarquables ➤ Développer une charte des propriétaires riverains ➤ Faire un guide pour les services urbanisme à distribuer aux nouveaux accédants ➤ Favoriser la création d'une association du bassin-versant du Gapeau ➤ Développer une mutualisation de moyen avec les démarches existantes	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET MILIEUX AQUATIQUES : RESTAURER ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES POUR RETROUVER L'EQUILIBRE FONCTIONNEL DU BASSIN-VERSANT	Objectif 3.3 : Améliorer la résilience des cours d'eau (restauration de l'hydromorphologie, gestion des espèces invasives, espaces de bon fonctionnement, etc.)	➤ Améliorer la capacité d'autoépuration des cours d'eau en préservant ou restaurant l'hydromorphologie sur les secteurs identifiés prioritaires dans l'étude lancée par le PAPI d'intention ➤ Diminuer la pression polluante identifiée sur les secteurs prioritaires (par ex. zone tampon en sortie de STEP) (cf. volet qualité) ➤ Préserver, restaurer et gérer les zones humides	➤ Mettre en œuvre des actions de renaturation des cours d'eau sur les masses d'eau présentant un paramètre « morphologie » déclassant (ripisylve, méandres, etc.) ➤ Suivre et lutter contre les espèces envahissantes ➤ Sensibiliser les riverains et les collectivités sur les espèces exotiques et envahissantes ➤ Lutter contre les maladies de la ripisylve	
	Objectif 3.4 : Protéger les secteurs à enjeux naturels	➤ Etude de détermination des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE)	➤ Préserver les réservoirs biologiques ➤ Engager des campagnes de prévention autour des zones les plus sensibles (zones humides, masses d'eau dégradées, ...) ➤ Protéger les espaces présentant une richesse biologique durant les périodes de reproduction ➤ Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs sensibles (mattes et herbiers de Posidonies notamment) ➤ Informer sur les macro-déchets (plastiques) ➤ Informer les usagers par panneauautage	➤ Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones humides ➤ Instaurer une règle pour protéger et restaurer les zones d'expansion des crues
	Objectif 3.5: Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin	➤ Mettre en œuvre une gestion des sédiments à l'échelle du bassin-versant suite aux résultats de l'étude hydromorphologie lancée dans le cadre du PAPI d'intention		
	Objectif 3.6 : Améliorer les connaissances sur les milieux aquatiques	➤ Améliorer les connaissances sur les zones humides continentales pour définir une gestion appropriée ➤ Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques et les espaces de bon fonctionnement (étude hydromorphologique en cours) ➤ Suivre l'évolution des populations piscicoles, notamment les espèces migratrices sur le bassin-versant – faire un comptage au niveau du barrage anti-sel		

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET INONDATIONS : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES INONDATIONS INTEGREE	Objectif 4.1: Mettre en cohérence la gestion des inondations avec la gestion des milieux aquatiques à l'échelle du bassin-versant	➤ Assurer l'articulation entre le SAGE et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ➤ Préserver ou restaurer les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (cf. volet MA) ➤ Inciter à l'entretien des cours d'eau à l'échelle du bassin versant (ripisylve, embâcle, ...) (cf. volet MA) ➤ Intégrer la connaissance faune/flore dans les projets d'aménagement	➤ Promouvoir les techniques de génie végétal ➤ Lutter contre les dépôts et déchets sauvages ➤ Lutter contre les remblais illégaux ➤ Développer les partenariats avec les agriculteurs ➤ Réduire l'érosion sur les secteurs à enjeu	
	Objectif 4.2: Limiter l'aléa inondation lié au ruissellement et au débordement de cours d'eau	➤ Compenser l'imperméabilisation des sols ➤ Intégrer la doctrine Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) mise à jour avec l'étude hydrologique du bassin versant à tout projet d'aménagement (Règles générales à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre des réseaux et ouvrages hydrauliques) <u>Sur les zones agricoles :</u> ➤ Inciter aux bonnes pratiques (sens de plantation des rangs de vignes, suppression des remblais, digues, enrochement et réseaux de drainage agricoles, entretien des restanques) ➤ Inciter à la réalisation d'aménagement à la parcelle pour réduire l'aléa ➤ Optimiser la gestion des canaux en période de crue (martelière) <u>Sur les zones forestières :</u> ➤ Inciter au réaménagement des pistes forestières ➤ Inciter aux bonnes pratiques de gestion (orientation des bois coupés, etc.) <u>En milieu urbain :</u> ➤ Développer les Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP) (cf. volet qualité)		➤ <u>Instaurer une règle pour limiter l'imperméabilisation des sols sur les zones assurant un rôle de rétention des eaux</u>

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET INONDATIONS : METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DES INONDATIONS INTEGREE	<u>Objectif 4.3:</u> Développer la culture du risque inondation	➤ Sensibiliser les résidents du bassin versant et les touristes aux risques inondation ➤ Sensibiliser les acteurs pour adopter les bons réflexes en cas d'inondation ➤ Développer les repères de crues et les Dossiers d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ➤ Développer les Plans Familiaux de Mise en Sécurité	➤ Organiser un exercice de simulation de crise inondation par an dans chaque commune ➤ Développer la culture du risque dans les milieux scolaires, auprès des campings, des entreprises, des gestionnaires de parkings souterrains (Sensibilisation, Plan Particulier de Mise en Sûreté) ➤ Former à la conduite à adopter dans les formations pour le permis de conduire ➤ Réaliser un plan de communication à l'échelle interbassin ➤ Installer des échelles millimétriques avec les dates des anciennes crues ➤ Créer un fonds de données sur les crues (photos, chroniques) ➤ Organiser une exposition itinérante SAGE et PAPI/exposition en mairie/sur le marché... ➤ Utiliser internet pour l'information (ex. Facebook) ➤ Réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde ➤ Etre vigilant au mode de communication utilisé pour que la sensibilisation soit efficace (ex. image choc, message par identification, etc.) ➤ S'appuyer sur le bénévolat pour développer la culture de l'eau	
	<u>Objectif 4.4:</u> Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes	➤ Accompagner à la mise en œuvre des actions du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et des dispositions de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) sur la vulnérabilité des biens et personnes (notamment des équipements et réseaux)		
	<u>Objectif 4.5:</u> Développer une solidarité de bassin		➤ Sensibiliser les acteurs à l'importance de la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du bassin-versant ➤ Développer des paramètres communs pour l'élaboration ou la révision des Schémas Directeur des Eaux Pluviales (SDEP)/créer un SDEP commun dans la limite des compétences des collectivités ➤ Organiser une gestion de crise intercommunale ➤ Mettre en place un réseau vigilance citoyen tout en étant attentif à la question de la responsabilité des usagers du site (VISOV) ➤ Améliorer la prévision et la communication avec les particuliers ➤ Lutter contre l'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme ➤ Intégrer la vision de bassin dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ➤ Inciter les communes à lutter contre les ruissellements ➤ Mutualiser les moyens humains et matériels, notamment pour l'entretien des réseaux pluviaux, dans la limite des compétences des collectivités	

	Logique globale du scénario	Scénario 1 : une déclinaison du SDAGE et de son Programme de Mesures pour la bassin-versant du Gapeau	Scénario 2 : Un SAGE qui promeut le développement d'une culture de l'eau et d'une identité de bassin-versant pour améliorer l'état des ressources et des milieux	Scénario 3 : Un SAGE avec une forte portée réglementaire pour une amélioration efficace de l'état des ressources et des milieux
		Scénario de base	Scénario de base + Leviers « doux »	Scénario de base + Levier réglementaire
VOLET GOUVERNANCE : ASSURER UNE GOUVERNANCE EFFICACE A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SAGE	Objectif 5.1: Assurer la mise en œuvre efficiente du SAGE	➤ Définir une stratégie de communication pour appuyer la stratégie du SAGE	➤ Définir une stratégie de communication du SAGE très ambitieuse (formation, visites de terrain, etc.) ➤ Développer les moyens dédiés à l'animation du SAGE	
	Objectif 5.2 : Coordonner les démarches liées à l'eau et à l'aménagement au niveau local	➤ Faire vivre le SAGE en assurant la visibilité et légitimité de la CLE et du syndicat ➤ Préparer et accompagner la réforme GEMAPI	➤ Adopter des outils et moyens de mutualisation et de coordination ambitieux à l'échelle du bassin versant	
	Objectif 5.3: Améliorer les connaissances du bassin versant et assurer leur diffusion à l'ensemble des acteurs	➤ Créer un observatoire de l'eau et favoriser la diffusion des connaissances sur le bassin-versant ➤ Renforcer l'éducation à l'eau et à l'environnement		
	Objectif 5.4: Associer l'ensemble des acteurs à la démarche	➤ Tenir informés les acteurs de l'avancement de la démarche (bulletin, chronique, réunions publiques, etc.)		